



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2024

Papeete, le 10 mars 2025

N° 2024-22/PV

PROCÈS-VERBAL

Première séance : lundi 30 décembre 2024 à 9 heures 7 minutes

PRÉSIDENCE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	2
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	5
– Rapport n° 156-2024 relatif à un projet de délibération portant attribution d'une aide financière au profit de la population de Mayotte suite au cyclone Chido du 14 décembre 2024	5
– Rapport n° 157-2024 relatif à un projet de délibération portant attribution d'une aide financière au profit du Vanuatu suite au séisme du 17 décembre 2024.....	5
– Rapport n° 146-2024 sur le projet de loi du pays portant dispositions relatives au marin pêcheur en matière de droit du travail et de protection sociale	13
– Rapport n° 151-2024 sur le projet de loi du pays portant maintien de la cotisation exceptionnelle pour contribuer à l'équilibre de l'assurance-maladie du régime des salariés	31
– Rapport n° 150-2024 sur le projet de loi du pays portant institution d'une prime exceptionnelle pour les personnes bénéficiaires du régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française octroyée au titre de l'année 2024	40
– Rapport n° 152-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant n° 2 à la convention n° 79-21 du 14 octobre 2021 relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française.....	49
EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE.....	57
CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE	57
CLÔTURE DE LA SÉANCE	57

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Monsieur le président-fondateur Oscar Temaru, bonjour en cette occasion qui nous est donnée d'être réunis ce matin. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraaatira.)*

Monsieur le Président du pays, chers ministres, Madame la députée, Madame la sénatrice, Monsieur l'ancien Président Édouard, chers collègues, à la population qui a choisi d'assister à notre assemblée, sans oublier les médias. Je tiens également à remercier notre secrétaire générale adjointe qui a quitté sa belle île de Tubuai pour assister à notre assemblée aujourd'hui, merci bien.

Je tiens à remercier nos chers collaborateurs qui sont présents à cette dernière session de l'année. Et également tous ceux qui n'ont pas été cité à travers ce message, je tiens à vous remercier pour cette occasion qui nous est donnée d'être réunie en cette nouvelle matinée.

Lors de cette assemblée, nous savons que certains rapports seront lus tout à l'heure. Cependant, avant de débiter, je voudrais comme nous l'impose le règlement intérieur, vous préciser, que nous avons tous été convoqués par lettre 2396/2024/APF/SG du 23 décembre à nous réunir à cette dernière assemblée de l'année. Et par cette occasion, j'aimerais demander à notre secrétaire générale adjointe de faire l'appel des élus présents parmi nous.

M^{me} Caroline Chung :

M ^{me}	Teumere	Atger-Hoi	présente
M ^{me}	Teave	Boudouani-Chaumette	absente
M ^{me}	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M ^{me}	Tahia	Brown	absente
M.	Michel	Buillard	présent
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	absente
M.	Steve	Chailloux	présent
M.	Mike	Cowan	absent
M.	Henri	Flohr	absent
M.	Bruno	Flores	absent
M ^{me}	Rachelle	Flores	présente
M ^{me}	Béatrice	Flores-Le Gayic	présente
M ^{me}	Joëlle	Frebault	absente
M.	Édouard	Fritch	présent
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Antony	Geros	présent
M ^{me}	Pascale	Haiti	présente
M.	Ueva	Hamblin	présent
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M ^{me}	Odette	Homai	absente
M ^{me}	Teura	Iriti	absente
M.	Benoit	Kautai	présent
M ^{me}	Marielle	Kohumoetini	présente
M ^{me}	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	présente
M.	Nuihau	Laurey	présent
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tematai	Le Gayic	absent
M.	Simplicio	Lissant	absent
M.	Cliff	Loussan	présent

M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M.	Tahuhu	Maraeura	présent
M ^{me}	Hinamoeura	Morgant-Cross	présente
M ^{me}	Pauline	Niva	absente
M ^{me}	Patricia	Pahio-Jennings	présente
M ^{me}	Cathy	Puchon	absente
M ^{me}	Sonia	Punua-Taae	absente
M.	Frédéric	Riveta	absent
M.	Allen	Salmon	présent
M ^{me}	Nicole	Sanquer	présente
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M.	Ernest	Teagai	présent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	présent
M.	Tevahiaraii	Teraiarue	présent
M.	Ruben	Teremate	présent
M ^{me}	Tepuarauii	Teriitahi	absente
M.	Pierre	Terou	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M ^{me}	Lana	Tetuanui	présente
M ^{me}	Sylvana	Tiatoa	présente
M.	Gaston	Tong Sang	absent
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	présente
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	présente
M ^{me}	Élise	Vanaa	absente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, et Messieurs les ministres Taivini Teai, Ronny Teriipaia et Cédric Mercadal.

PROCURATIONS

Le président : *Merci bien.*

Le quorum pour démarrer notre assemblée est atteint. Cependant, nous avons un léger souci, car les trois secrétaires de séance que nous devons désigner ne sont pas présents ce matin et ne seront pas non plus disponibles durant toute la journée.

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, j'ai la possibilité de désigner l'un d'entre nous pour assurer cette fonction en remplacement des absents concernant en particulier le rôle du secrétaire, qui est chargé d'authentifier toutes les décisions que nous prendrons officiellement en cours.

Par conséquent, je demande à Maurea si elle accepte d'assumer la fonction de secrétaire de séance pour aujourd'hui. Ce sera donc à elle de remplir cette responsabilité.

Si personne ne s'y oppose, nous considérons cette nomination comme validée.

Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci bien, Monsieur le président de l'assemblée.*

Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, notre président et père-fondateur-maire de Faa'a, je vous adresse mes respectueuses salutations. À vous, chers collègues élus, à l'ensemble de notre population, à tous nos agents, je vous souhaite le bonjour en cette nouvelle matinée.

Dans deux jours, nous entrerons dans une nouvelle année. L'homme ne change pas, il n'y a que l'année qui change.

Monsieur le président de l'assemblée, je vous prie d'accepter cette courte intervention de la sénatrice que je suis. J'ai écouté avec attention la prière de notre pasteur Tapati, et j'aimerais que nous, membres élus de ce pays, adressions ensemble un message de remerciement à notre pasteur Matahi qui nous a quitté aujourd'hui. Pourquoi je vous le dis ? Parce que cet homme a été un véritable soutien auprès de nos malades en France et de ceux qui accompagnent nos patients.

*Ce message ne pouvait pas passer sous silence, car il est essentiel de nous souvenir de celles et ceux qui ont œuvré pour notre pays.
Je pense qu'il ne faut pas les oublier.*

Je voulais quand même associer l'ensemble, je pense, des élus de ce Pays pour rendre un hommage public solennel pour notre pasteur Matahi, Hioe de nom de famille, décédé tragiquement sur l'île de Tahiti. Excusez-moi, même si c'est un bon pasteur de Hiti raro — les meilleurs *évidemment* sont là-bas — mais je tenais à lui rendre hommage et à lui dire merci au nom de tous les malades et de tous les accompagnateurs de malades sur le territoire métropolitain parce que personnellement, je l'ai vu à l'œuvre en France. Je ne pouvais pas ne pas quand même dire quelque chose et adresser nos sincères condoléances à l'ensemble, à son épouse surtout, ses quatre enfants et lui dire encore merci pour son dévouement, et merci surtout pour tous nos malades qui étaient et qui sont encore pour la plupart en France.

Voilà, Monsieur le président. Je vous remercie. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci bien.*

L'ensemble des députés, ainsi que les présidents et ministres, s'associent à ce message de réconfort que j'adresse à cette famille endeuillée.

Merci bien.

PROCURATIONS

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 13767 - 8 h 30	Bruno Flores	Antony Geros
N° 13768 - 8 h 30	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 13769 - 8 h 30	Tematai Le Gayic	Vahinetua Tuahu
N° 13770 - 8 h 30	Elise Vanaa	Béatrice Flores-Le Gayic
N° 13771 - 8 h 30	Pauline Niva	Tafai, Mitema Tapati
N° 13772 - 8 h 30	Tahia Brown	Ernest Teagai
N° 13773 - 8 h 30	Mike Cowan	Jeanne Vaianui
N° 13774 - 8 h 30	Odette Homai	Ruben Teremate
N° 13775 - 8 h 45	Gaston Tong Sang	Benoit Kautai
N° 13776 - 8 h 45	Cathy Puchon	Pascale Haiti
N° 13777 - 8 h 45	Tepuaraarii Teriitahi	Edouard Fritch
N° 13778 - 8 h 45	Teura Iriti	Tahuhu Maraaura
N° 13779 - 8 h 45	Simplicio Lissant	Lana Tetuanui

N° 13780 - 9 h 5	Yseult Butcher-Ferry	Michel Buillard
N° 13781 - 9 h 10	Teave Boudouani-Chaumette	Nicole Sanquer
N° 13782 - 11 h 10	Félix, Hoa Tetua	Tevaipaea Hoiore
N° 13783 - 11 h 30	Marielle Kohumoetini	Maite Hauata Ah-Min
N° 13784 - 11 h 30	Steve Chailloux	Ueva Hamblin

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : *Et pour la deuxième partie, conformément aux textes que nous avons préparés pour l'ordre du jour, je demande à la secrétaire générale de procéder à la lecture de l'ensemble des points qui seront examinés lors de la présente assemblée.*

M^{me} Caroline Chung : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, la conférence des présidents réunie les 24 et 27 décembre vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, des projets de délibération et de loi du pays ;*
- III) *Examen de la correspondance ;*
- IV) *Clôture de la session extraordinaire ;*
- V) *Clôture de la séance.*

Le président : *Merci bien.*

Je mets aux voix l'ordre jour. Vous êtes pour ? ... Pour ? Merci bien. Puisque l'ordre du jour est adopté, on peut donc procéder à son examen aujourd'hui.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

RAPPORT N° 156-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROFIT DE LA POPULATION DE MAYOTTE SUITE AU CYCLONE CHIDO DU 14 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT N° 157-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROFIT DU VANUATU SUITE AU SÉISME DU 17 DÉCEMBRE 2024

Présentés par MM. et M^{me} les représentants Tematai Le Gayic, Heinui Le Caill et Elise Vanaa

Procédure d'examen simplifiée

Le président : *Passons donc au deuxième point de l'ordre du jour.*

Nous savons que, lors des travaux menés par les présidents des commissions au sein de notre assemblée, il a été décidé, conformément à l'article 32 du règlement intérieur, que certains rapports seraient examinés selon une procédure simplifiée : les rapports 156,157,146 et 150. La procédure d'examen simplifiée de ces quatre rapports a été validée.

Viennent ensuite l'examen et l'adoption des deux premiers textes : les rapports 156 et 157, qui portent sur l'aide financière du gouvernement du pays en faveur des deux territoires, Mayotte et Vanuatu.

Je tiens à préciser que dans le cadre de l'examen simplifié des textes, les articles ne seront pas examinés un par un. Soyons bien attentifs sur ce point.

Lorsque je mettrai aux voix le texte, ne venez pas me demander pourquoi nous ne procédons pas à un examen article par article. La loi nous autorise à procéder ainsi, et les présidents des commissions ont décidé d'appliquer cette procédure, comme je vous l'ai expliqué précédemment.

Ainsi, nous allons commencer avec le premier point, portant sur les aides en faveur des populations de Mayotte et de Vanuatu, qui concerne également les rapports 156 et 157.

Je demande donc au rapporteur de bien vouloir nous donner lecture de son rapport. Lecture du rapporteur, Heinui Le Caill.

M. Heinui Le Caill : *Merci.*

Bonjour, Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Messieurs les ministres, chers collègues-représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, internaute et public, *bonjour*.

Alors, la conférence des présidents du groupe de l'assemblée ayant décidé de confondre l'examen des deux premiers points de notre ordre du jour en une même présentation, je vais donc vous résumer en un même rapport deux projets de délibération.

Les deux projets de délibération en question visent à attribuer des aides financières exceptionnelles à des populations gravement touchées par les catastrophes naturelles :

- La délibération n° 156 vise à accorder une aide de 5 millions F CFP à la population de Mayotte suite aux ravages causés par le cyclone Shido du 14 décembre 2024.
- La délibération n° 157 vise à accorder une aide de 15 millions F CFP à la population du Vanuatu frappée par un séisme de magnitude 7,3 le 17 décembre dernier.

Ces interventions répondent donc à l'urgence des situations et à la gravité des dégâts humains et matériels constatés. Les fonds seront imputés au programme 9606 « Relation extérieure du budget général du Pays ».

Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre des compétences du Pays en matière d'aide humanitaire conformément à la jurisprudence du Conseil d'État. Ces actions devront donc respecter les orientations de la politique extérieure de la France, être ponctuelles et justifiées par des situations d'urgence.

Ces projets ont été examinés par les membres de la commission de l'économie, des finances et du budget de l'assemblée le 24 décembre dernier. Ils ont suscité un certain nombre de remarques concernant notamment les difficultés spécifiques rencontrées dans chacun de ces territoires en matière sanitaire et en matière de modalité de versement de ces aides, fonds de concours pour Mayotte et transfert direct au gouvernement pour le Vanuatu.

Il a également été souligné la nécessité de tenir compte des contextes d'urgence liés aux situations imprévisibles comme celui du tout dernier séisme ayant frappé à nouveau le Vanuatu le 22 décembre dernier.

Ces deux propositions ont été adoptées à l'unanimité par les membres de la commission et traduisent la solidarité de toute la Polynésie de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* envers ces populations vulnérables en situation d'urgence, affirmant ainsi son rôle actif sur la scène humanitaire régionale. Nous invitons donc les membres de notre assemblée à manifester leur solidarité en adoptant ces deux délibérations.

Merci.

Le président : *Merci.*

Le temps de parole sur les deux rapports a été réparti comme suit : 36 minutes pour le groupe Tavini huiraatira, 15 minutes pour le groupe Tapura huiraatira, et 9 minutes pour les non-inscrits.

Je demande à l'intervenant du Tavini huiraatira de faire lecture de son rapport. Tavini huiraatira, Cliff.

M. Cliff Loussan : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Gouvernement, Madame la vice-présidente, Messieurs les ministres, Mesdames et messieurs les représentant, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et cher public, *bonjour*.

La Polynésie française est riche de ses traditions et de son patrimoine culturel, a toujours fait preuve d'une solidarité sincère envers ses frères du Pacifique et même au-delà. Ce principe de solidarité, ancré profondément dans nos valeurs culturelles, constitue le fondement des rapports que nous examinons aujourd'hui.

Tout d'abord, le rapport n° 156 propose une aide financière de 5 millions F CFP à destination de la population de Mayotte, frappée par le cyclone Chido. Ce cyclone a causé des pertes humaines et des destructions matérielles importantes, plongeant cette île sœur dans une détresse immédiate. Parallèlement, le rapport n° 157 recommande l'octroi d'une aide de 15 millions de F CFP au Vanuatu, touché par un séisme d'une magnitude de 7,3 suivi d'une réplique aggravant la situation.

Ces propositions traduisent notre engagement à agir rapidement et efficacement en cas de catastrophes naturelles. *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* démontre par ces initiatives sa capacité à transcender les frontières géographiques et administratives pour répondre aux besoins de populations en détresse.

Dans nos îles, la solidarité n'est pas seulement une valeur ; c'est un mode de vie. Elle s'exprime dans les relations familiales, communautaires, et aujourd'hui à travers les institutions de notre pays. Ce réflexe solidaire nous pousse naturellement à soutenir Mayotte et le Vanuatu, dans cet esprit du partage et de l'entraide qui caractérise notre identité.

Ces aides ne sont pas seulement des montants budgétaires. Elles incarnent notre main tendue, un geste empreint d'humanité et de reconnaissance des liens qui nous unissent aux peuples voisins. Les catastrophes naturelles nous rappellent que nous sommes tous connectés par notre environnement, nos océans et nos défis communs.

Enfin, je tiens à souligner l'unanimité qui s'est dégagée lors de nos travaux en commission sur ces deux délibérations. Cela témoigne de notre engagement collectif, en tant que représentants du peuple polynésien, à défendre et promouvoir les valeurs qui nous rassemblent.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les représentants, à soutenir ces projets de délibérations, en réaffirmant ainsi notre rôle actif et solidaire non seulement dans la région Pacifique mais bien plus encore, partout où celle-ci pourrait être requise.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Je demande à l'intervenant du Tapura huiraatira de donner lecture de son rapport.

M. Édouard Fritch : Merci bien, Monsieur le Président.

Bonjour à tous. Bonjour au Président du Gouvernement, aux ministres présents, vice-présidente. Bonjour aux élus, à nos non-parlementaires, nos deux parlementaires présents. Bonjour à la presse. Salutations au public.

Président, je voudrais, avant de vous donner lecture de l'intervention qui avait été prévue pour notre présidente de groupe qui a participé à la commission qui a examiné ce sujet, je voudrais excuser une grande partie de mes collègues absents ce matin. Je ne sais pas si vous vous rappelez, Monsieur le président, nous étions ensemble à la commission des finances du 23 décembre dernier et je vous avais effectivement demandé quelles étaient les chances, le nombre de chances possibles pour que cette réunion se tienne la veille d'une fin de l'année, puisque la dernière convocation datait du 23 décembre. Effectivement jour de la séance de cette assemblée, nous étions réunis ici le 23 décembre pour examiner des dossiers je ne dis pas de moins d'importance, mais des dossiers effectivement qui auraient pu, à l'ordre du jour du 23 décembre dernier, inclure ces dossiers que nous examinons aujourd'hui. D'autant que le ministre des finances nous avait rassuré que pour ce qui concerne ce premier dossier, l'aide du Pays au Vanuatu et à Mayotte pouvait être faite sans l'accord de l'assemblée de Polynésie française sur décision du gouvernement, avec une régularisation par la suite.

Donc, Monsieur le président, j'avais cru comprendre effectivement qu'il n'y avait pas urgence à réunir l'assemblée à la veille d'une fête, le 30. Nous l'avions fait le 23 décembre à la veille de Noël. Aujourd'hui, nous faisons le 30 décembre à la veille des fêtes de fin d'année. Malheureusement il en a été autrement, et j'avais compté un petit peu sur vous pour défendre cette vision.

Enfin, nous voilà réunis ce matin pour étudier effectivement un certain nombre de dossiers. Il faudra qu'on nous dise quand même quel est le dossier qui aura suscité l'urgence de la réunion d'aujourd'hui. Ce serait intéressant de savoir pourquoi vraiment nous nous réunissons, qu'est-ce qui exige à ce que l'assemblée se réunisse le 30 décembre.

Par une décision du Conseil des ministres qualifiée de « souveraine » par le directeur de cabinet du MEF, du ministre des finances, le gouvernement soumet effectivement à notre approbation l'octroi d'une aide financière d'un montant respectif de 5 et 15 millions de F CFP pacifique au profit des populations de Mayotte et du Vanuatu durement éprouvées tous les deux par les événements d'une rare intensité.

Nous prenons bonne note que ces montants ont été revus à la hausse par rapport à l'annonce initiale qui prévoyait effectivement le déblocage en urgence de seulement 3 et 5 millions de F CFP respectivement pour les deux pays. C'est déjà mieux, me direz-vous ! Mais je pense qu'on aurait pu peut-être faire encore mieux...

À titre de comparaison, la collectivité de Corse vient de décider la réactivation de son fonds d'urgence humanitaire à hauteur de 50 000 euros, soit près de 6 millions de F CFP pacifique ; une aide financière qui sera versée à l'association Régions de France et qui a récemment acté la création d'un fonds de solidarité pour Mayotte. Et ce n'est pas la seule région de métropole, vous le savez bien, à se mobiliser...

Il n'empêche que vous persistez à faire une distinction, une différence entre, d'un côté, un département français d'Outre-mer situé dans l'océan indien, et de l'autre un État indépendant du Pacifique, le Vanuatu. Est-ce à dire que les Mahorais valent trois fois moins que les ni-vanuatais ? Ce qui revient effectivement à vous poser la question, qui a été posée en commission effectivement, à Monsieur le Président, à savoir quels sont les critères objectifs et rationnels qui ont contribué à déterminer les niveaux d'intervention financière ? Nous n'avons pas obtenu de réponse en commission législative, sinon que le Conseil des ministres était « souverain » bien sûr en la matière.

Toujours est-il qu'au regard de la relative aisance budgétaire qui caractérise ces temps-ci notre collectivité, nous sommes d'avis qu'un effort plus massif aurait pu être réalisé en faveur de ces deux territoires insulaires qui, comme nous, savent mieux que quiconque ce que signifie l'isolement géographique.

Les Polynésiens, en dignes héritiers des peuples de la Mer comme vient de le rappeler le premier intervenant, ont les mots « solidarité » et « entraide » chevillés au corps. En général, il ne se défilent pas et parviennent toujours à surmonter les obstacles. Nous l'avons démontré par le passé à plusieurs reprises. En revanche, contrairement à ce que nous avons suggéré, vous vous êtes abstenus d'intervenir sur le terrain de la Nouvelle-Calédonie à la suite des violentes émeutes qui ont ébranlé l'archipel et mis à terre toute son économie. À vous entendre effectivement, rappelez-vous tous ici, l'État, en grande partie responsable, doit seul payer la casse ! Et tant pis pour nos frères canaques...

Tout ça pour dire, mes chers collègues, que face à la détresse humaine, il n'y a pas de place pour la polémique et encore moins pour les mensonges éhontés comme ceux qui ont été proférés dernièrement par le Président du Pays s'agissant d'une aide fournie en 2015 par la Polynésie au Vanuatu et qui aurait « pourrie » sur les quais.

Mais nous savons tous qu'il n'en est rien ! De cet élan de générosité qui a permis de remplir pas moins de 13 conteneurs, rappelez-vous, acheminés par bateau et non par le navire *Tahiti Nui* comme il a été faussement annoncé, il reste en effet des images de joie réciproque qui se passent de commentaires. Je referme cette parenthèse.

Enfin, dans le prolongement de l'aide financière versée par le Pays, nous aurions également souhaité voir notre institution, l'assemblée de la Polynésie française, dotée de sa propre autonomie budgétaire, faire un geste pour venir au secours des habitants de Mayotte dont une grande majorité se trouve aujourd'hui dans le dénuement le plus complet : sans toit, ni eau. Là encore, le contexte s'y prête parfaitement car, sauf erreur de ma part, les réserves dont dispose notre institution se chiffrent à plusieurs centaines de millions, pour ne pas dire proches du milliard !

Je vous remercie de votre attention.

Je voudrais simplement vous noter, Monsieur le président, vous informer que nous serons deux à intervenir sur ce dossier. Madame la sénatrice interviendra un peu plus tard.

Merci pour votre attention.

Le président : *Merci.*

Je demande à l'intervenant du groupe AHIP de donner lecture de son rapport.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, mes chers collègues, l'ensemble des médias et le public qui nous suit à distance.

Bien sûr, nous votons en faveur de ces deux délibérations qui ont été présentées par le gouvernement et qui relèvent finalement de la solidarité de l'humanité à l'égard de populations qui ont été durement touchées par un tremblement de terre et par un cyclone.

Nous avons effectivement, comme le disait mon collègue Édouard, posé quelques questions en commission, d'abord sur l'évaluation qui a été faite et pourquoi ces montants qui sont complètement différents alors que les populations concernées sont à peu près les mêmes (320-330 000 pour le Vanuatu et pour Mayotte), c'est toujours difficile de chiffrer. On comprend tout à fait ça et on souhaitait avoir dans notre rôle de représentant à l'assemblée des éléments objectifs qui ont conduit le gouvernement à faire ses choix.

Nous avons aussi posé des questions sur les modalités de versement de ces aides, parce que là aussi c'est très important, pour éviter que ces aides n'aboutissent pas finalement aux personnes vers lesquelles elles

sont destinées. Et je pense qu'il y a un questionnement aussi sur ça, puisque le directeur du cabinet du ministre qui était présent nous a indiqué que s'agissant des aides octroyées à Mayotte, les fonds devaient être versés sur un compte spécial ouvert à la direction générale des Outre-mer destiné à l'aide aux populations touchées. Alors il y a quand même un — comment dirais-je ? — paradoxe à ce que ce soient les collectivités qui versent à l'État finalement l'argent qui est destiné à aider les collectivités dont elles relèvent. Mais bon, on n'est pas dans un questionnement sur ce point-là, mais ça nous interroge quand même sur la capacité finalement de l'État à assumer je dirais les vestiges d'un empire maritime qui coûte cher. C'est vrai que ce qui se passe à Mayotte doit nous conduire à être solidaires, mais il doit y avoir aussi une réflexion finalement sur toutes ces populations des Outre-mer qui aspirent aussi à un développement et qui jusqu'à présent, pour certaines d'entre elles en tout cas, n'ont pas le sentiment d'être traitées de la même manière les Français de l'Hexagone. Et ça se passe finalement au même moment où la Calédonie essaye de sortir de ses difficultés. On a appris que l'État verserait à la Calédonie une partie de l'aide qui était prévue, une partie de l'aide, et la deuxième partie étant subordonnée à la réalisation par cette collectivité d'une réforme fiscale qui est attendue par l'État. On voit au même moment la Martinique qui se débat avec les problèmes de cherté que tous les Outre-mer connaissent. Donc oui, il y a une vraie question sur les Outre-mer et ce que l'État souhaite en faire.

Nous, nous allons, comme je le disais, voter en faveur de ce texte. Mais j'ai le souvenir, comme le président probablement puisqu'il était à l'assemblée aussi durant cette période, de la loi d'égalité réelle qui a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat et qui, pour la première fois, proposait un dispositif de soutien aux collectivités qui n'était plus marqué par l'équité au franc près, mais qui devait prendre en compte la situation de sous-développement de chacune des collectivités avec des étapes, avec des plans d'action qui devaient être déployés dans chaque collectivité. Et j'ai l'impression que cette loi, qui a été votée à l'unanimité, a été complètement oubliée aujourd'hui. Je ne sais même pas si elle a été concrètement mise en œuvre.

Donc souvent, et c'est le cas encore aujourd'hui pour l'État, j'ai vu qu'une délégation gouvernementale conduite par le Premier ministre faisait le déplacement à Mayotte avec un plan qui a déjà été concocté, Mayotte-Debout. Nous, nous allons suivre l'exécution de ce plan à distance, mais comme on dit, le Diable est souvent dans le détail et malheureusement, sur le long terme, on voit que l'État a du mal parfois à assumer les engagements qu'il prend envers chacune des collectivités. En tout cas, nous, nous soutenons ces deux délibérations. Comme je l'ai indiqué, ce sont des délibérations qui démontre la solidarité de toutes les collectivités d'outre-mer vis-à-vis, bien sûr, d'une autre collectivité d'outre-mer, mais aussi d'un pays indépendant. Merci.

Le président : *Merci bien. Le deuxième intervenant du Tapura.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci bien, Monsieur le président.*

Ce matin, la sénatrice que je suis souhaiterait manifester sa reconnaissance pour l'appel que nous avons tous lancés, il y a deux semaines maintenant, pour délibérer de l'aide que l'on apporterait à Mayotte, tout d'abord, puis au Vanuatu qui vient de connaître une catastrophe. On peut dire... Je ne donnerai pas le détail des montants, mais on ne peut pas — comment dire —, il n'y a ni or, ni fortune qui peut rétablir miraculeusement ces deux pays en détresse, cela ne dépend que d'eux pour se rétablir, comme à Mayotte. On peut dire que nous, nous ne faisons que participer aux côtés d'autres pays, des autres grandes villes qui ont délibéré et décidé de tendre la main pour venir en aide à ces deux pays. Mais j'ai moi-même été surprise par nos montants, hein ? Je me suis demandée, Monsieur le Président, pourquoi ne pas donner autant à Mayotte qu'au Vanuatu. C'est la question que je voulais poser.

Deuxièmement, je n'irai pas enquêter sur la façon dont vous allez utiliser cet argent. À mon sens, vous êtes plus compétents en la matière, car au temps où le Tapura a pris la même décision une certaine année, il a été quelque peu critiqué. J'ai confiance, vous allez en faire un meilleur usage. C'est très clair, 5 millions sont accordés à Mayotte. Si au moins on parvenait à faire don d'un conteneur plein de produits de premières nécessités comme des vêtements pour enfant, ce serait déjà ça. Ce n'est qu'une suggestion. Il ne faudrait pas que l'humble offrande que nous votons aujourd'hui parte sans que l'on

sache d'où elle provient, ce serait trop facile. Certaines communes ont préféré acheter elles-mêmes de quoi remplir les conteneurs avant de les charger sur les navires en indiquant le nom des communes et du pays, avant de les expédier pour Mayotte. Mon intervention rejoint donc celle de Nuihau Laurey, je ne pense pas qu'une quelconque offrande monétaire de notre part sera remarquée. Ce n'est qu'un avis, vous aurez évidemment le dernier mot.

Deuxièmement, c'est la décision du gouvernement. C'est vrai, quand on parle de gouvernement, nous sommes aussi inclus. Mais dans le budget du pays — Madame la sénatrice vous rabâche encore son discours —, si seulement je pouvais donner l'avis des élus de l'assemblée, je vous le rappelle que j'ai demandé l'avis des uns et des autres concernant notre budget. Je voulais juste le rappeler. Je n'ai rien à dire si ce n'est peut-être d'exprimer mon souhait d'égaliser les dons qui sont pour le moment de 15 millions pour le Vanuatu et 5 millions pour Mayotte. Si seulement cela ne tenait qu'à nous, les 57. Je pense que nous avons les fonds nécessaires, je parle de celui de l'assemblée. Pourquoi ne pas mettre un amendement pour égaliser les dons. Ce n'est que mon humble avis. Mais bien sûr, la décision revient à la majorité. Ce que nous avons ici, c'est l'initiative des présidents, c'est ce que le gouvernement nous soumet au vote. Mais qu'en est-il de nous, les 57 ... De ce côté-ci, nous sommes tout à fait d'accord, nous sommes prêt à voter favorablement. C'est ma pensée. Merci.

Le président : Voilà, merci bien. N'y a-t-il plus d'intervention ?... Monsieur Temaru.

M. Oscar, Manutahi Temaru : Mes salutations à toutes et à tous en cette nouvelle matinée.

Avant tout, je souhaiterais rectifier une parole qui a été dite par Madame la sénatrice il y a deux semaines. Elle disait : « Regardez maintenant, ils s'en vont quémander à la France. Qu'auraient-ils donc fait si la France n'était pas là ? »

Chers collègues, si Mayotte était un pays indépendant, tous les pays auraient pu lui porter secours. Mais puisque qu'elle est soumise à un statut de colonie française, ce n'est pas possible, il faudrait passer par la France. Je dis cela parce que nous avons connu une situation semblable en 1983 lorsque le pays a été touché par le cyclone Veena. Faa'a a été la commune la plus ravagée par ce cyclone, j'ai alors pensé aux pays alliés qui nous entourent. J'ai contacté le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, Muldoon, pour lui demander s'il pouvait nous aider. Je lui ai exposé l'état de la situation, et il m'a affirmé qu'il était prêt à nous venir en aide, tout comme l'Australie.

La semaine d'après, nous avons reçu le message suivant : « Impossible, l'État français l'interdit car vous êtes une colonie française. » Nous avons donc rejoint l'Agence territoriale pour la reconstruction (ATR). Nous avons donc fini par emprunter 5 ou 6 milliards. Voilà la vérité. Mais ne pensez pas que si un pays indépendant connaît une catastrophe, personne ne viendra à son aide. Faux ! Ce n'est pas vrai. Tous les pays du monde auront la liberté de lui venir en aide. C'est ce que nous avons constaté au Vanuatu il y a 30 ans. Qui sont les premiers pays à s'y rendre pour lui prêter main forte ? Le Japon en tête de liste, suivi de la Nouvelle-Zélande, puis de l'Australie. La France, elle, se situe en 8^e position. Il n'y a pas de souci. Aujourd'hui, nous le voyons bien, la France s'y rend aussi pour apporter son aide. Arrêter donc cette politique d'intimidation. Dites la vérité.

Pour la différence de montant des aides qui sont octroyées à Mayotte et au Vanuatu, à mon sens, c'est justifié car ne l'oublions pas, de nombreuses familles polynésiennes vivent au Vanuatu. Je ne sais pas s'il y a des Tahitiens, des Polynésiens à Mayotte. J'y ai été il y a très longtemps, je ne sais pas s'il y a des... mais il faut les aider, évidemment. C'est vrai que les montants ne sont pas les mêmes, mais je pense que c'est ce qu'il faut retenir de Vanuatu, c'est que des Tahitiens y vivent. C'est ce que je voulais dire. Merci

Le président : Merci bien, Monsieur le président-fondateur. N'y a-t-il plus d'intervention ? Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Bonjour tout le monde.

Je m'adresserai à Monsieur le président du gouvernement, ceci pour ma parfaite information, car j'ai lu, il y a quelques jours, dans la presse écrite au sujet des aides financières dont nous parlons aujourd'hui, qu'un journaliste avait traité d'hérésie et que vous auriez dû agir par décret. Merci d'améliorer ma compréhension aujourd'hui.

Le président : *Merci bien. N'y a-t-il plus d'intervention ?... Bien, je rends la parole au gouvernement.*

M. Moetai Brotherson : *Oui, merci bien.* Je ne suis pas là pour rentrer dans quelques polémiques que ce soit. Les propos du journaliste, je ne les connais pas. Je te remercie de m'envoyer l'article, si jamais tu l'as. Il doit s'agir d'un média que je ne lis que très peu souvent.

Concernant ces aides, le principe de départ, c'est qu'il faut qu'il y ait une manifestation, une demande d'aide de la part des territoires ou des pays concernés. Donc, nous avons d'abord attendu que cette demande d'aide nous parvienne, ce qui a été le cas assez rapidement pour Mayotte, puis pour le Vanuatu et ensuite, nous nous sommes coordonnés avec le Haut-commissariat et avec les autorités locales pour définir la meilleure modalité d'action. Dans les deux cas, il nous a été demandé, à la fois par le Haut-commissariat, mais surtout par les autorités locales, de verser des fonds directement. Donc, dans le cas de Mayotte, à un fonds spécifique qui a été cité par Nuihau, donc « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer » qui est géré par le ministère des outre-mer. Alors, c'est vrai, c'est les Outre-mer qui aident la France à aider les outre-mer, c'est sympa. Et pour le Vanuatu, c'est un fonds dédié aux réponses immédiates, qui est donc géré par le gouvernement vanuatais.

Sur la différenciation des montants, outre l'argument qui vient d'être développé par notre président-*fondeur*, je dirais qu'il ne faut pas qu'on oublie qu'on est membre à part entière du Forum des îles du Pacifique, dont le Vanuatu est également membre. C'est à ce titre que nous avons voulu apporter une distinction entre ces deux montants.

Maintenant, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit ici d'une première action. Nous sommes en relation, je suis en relation fréquente avec le Premier ministre du Vanuatu, d'une part, et avec le président du conseil départemental de Mayotte et le maire de Mamoudzou, pour voir si, une fois les premiers secours, une fois que la poussière sera un peu retombée d'un côté comme de l'autre, s'il n'y a pas des actions de fond qu'on puisse faire, ça peut être la reconstruction d'une école, ça peut être, je ne sais pas, des actions plus concrètes. Donc on va attendre un peu, on va attendre que ces besoins précis nous soient remontés et on pourra continuer d'aider aussi bien Mayotte que le Vanuatu. C'est, en tout cas, l'intention du gouvernement et je pense que je n'aurai pas de mal à convaincre notre assemblée de continuer dans ce sens-là. Voilà ce que je peux vous dire.

Simplement, également, rappeler qu'on sollicite aujourd'hui l'assemblée, en l'absence d'une loi du pays qui vient encadrer de manière précise, en fait, l'utilisation des fonds qui sont gérés par le gouvernement en dehors de la Polynésie elle-même. Donc, cette loi du pays, j'ai demandé à la DAIEP, donc, la Délégation aux affaires internationales de l'Europe et du Pacifique, de la préparer pour qu'elle soit présentée au premier trimestre de l'année qui vient, ça nous permettra d'être plus efficaces dans nos actions futures. Enfin, ce n'est pas qu'on souhaite qu'il y ait d'autres incidents de ce type-là, mais voilà, voilà ce que je peux vous dire.

Et puis, je voulais, avec un jour de retard, souhaiter un bon anniversaire au représentant Nuihau Laurey, qui fêtait hier ses 20 ans et 2080 semaines. Voilà. *Merci.*

Le président : *Voilà, merci bien, Monsieur le président. Et nous nous joignons tous pour adresser à Monsieur Nuihau Laurey nos meilleurs vœux à l'occasions de son anniversaire. Merci bien.*

La discussion est maintenant close tant de notre côté que celui du gouvernement, nous allons donc voter le premier projet pour venir en aide à Mayotte.

Je mets donc aux voix ledit projet. Qui est pour ? À l'unanimité ? Merci.

*Passons au deuxième dossier concernant l'aide accordée au Vanuatu. Qui est pour ? À l'unanimité ?
Merci bien.*

Oui, Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci beaucoup président.

Non, je voudrais juste vous adresser les remerciements de ma collègue députée Estelle Youssouffa, députée de Mayotte, qui est actuellement, évidemment, dans la délégation ministérielle, et vous remercier en son nom pour le soutien et la solidarité. Merci.

Le président : *Merci bien pour ce message.*

RAPPORT N° 146-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DISPOSITIONS
RELATIVES AU MARIN PÊCHEUR EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL ET DE
PROTECTION SOCIALE

Présenté par M. le représentant Edwin Shiro-Abe Peu

Procédure d'examen simplifiée

Le président : *Je vous invite à poursuivre avec le rapport 146, le projet de loi du pays portant dispositions relatives au marin pêcheur dans notre pays, et je demande au rapporteur — il me semble qu'il c'est Shiro-Abe Edwin, oui — à nous exposer son avis sur le sujet.*

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les élus de l'assemblée, Madame la ministre, les collaborateurs, à toutes et à tous rassemblés ce matin et ceux qui nous suivent grâce aux moyens modernes, mes salutations.*

Le présent projet de loi du pays, qui réforme le statut du marin pêcheur, a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre 7908/PR du 2 décembre 2024.

Le statut du marin pêcheur établi en 2013 a introduit des dérogations au droit commun du travail et une couverture sociale dérogatoire. Depuis 2021, des entretiens avec marins, armateurs et syndicats ont permis d'identifier les limites du cadre actuel. Plusieurs réunions de concertation ont favorisé un consensus, notamment sur les cotisations et la structure de rémunération. La révision proposée par le présent projet de loi du pays vise donc à concilier l'amélioration des droits sociaux des marins avec la viabilité économique de la filière.

Les modifications apportées au droit du travail des marins pêcheurs visent à clarifier et adapter le cadre réglementaire à la réalité de leur métier. La période d'essai est allongée à 120 jours de mer maximum sur six mois pour permettre une évaluation plus pertinente, et la définition des campagnes de pêche est précisée pour éviter les litiges sur la durée du travail. En matière de rémunération, la transparence est renforcée avec l'introduction d'une définition claire des parts équipage et des parts de pêche, ainsi que des fiches de partage mensuelles. Le droit au salaire plancher pêche de 95 000 francs est consolidé, notamment en garantissant le maintien des compléments de rémunération acquis. Des ajustements concernent également la compensation du dépassement des jours de travail légaux et la rémunération des congés payés, désormais fixée en fonction de grilles journalières spécifiques. Enfin, le régime disciplinaire est adapté pour encadrer les fautes constatées en mer, et des mesures sont prises pour prolonger les délais de préavis pour les officiers, limitant ainsi les impacts sur la gestion des équipages.

S'agissant de la couverture sociale, la réforme prévoit une transition progressive vers des bases réelles de rémunération avec des plafonds différenciés selon les fonctions des marins pêcheurs. Un accompagnement financier dégressif de 10 ans par le Pays est prévu pour absorber l'augmentation des

cotisations patronales. Ce soutien inclut une prise en charge partielle des cotisations au-delà du SMIG. Les employeurs doivent désormais fournir des rapports financiers annuels pour bénéficier de ce soutien public. Les critiques sur la faiblesse des prestations issues des bases dérogatoires ont en effet conduit à un consensus pour aligner progressivement le régime sur le droit commun, tout en maintenant l'équilibre économique des armements.

La loi du pays de 2013 prévoit une évaluation annuelle de l'impact du dispositif sur les plans du travail, économique et social, menée par le service de la pêche selon des indicateurs définis par arrêté. Les résultats sont transmis à l'assemblée pour information. La réforme proposée maintient ce principe, mais renforce le dispositif en créant un comité consultatif incluant des représentants des marins-pêcheurs, des employeurs et du Pays. Ce comité, chargé de donner des avis sur l'application et l'évolution du statut ainsi que sur les questions relatives à l'activité de marin pêcheur, participe à l'évaluation globale. Les données économiques collectées auprès des armateurs, dans le cadre du soutien financier aux cotisations sociales, seront anonymisées et synthétisées avant d'être partagées avec le comité consultatif et l'assemblée pour garantir une transparence accrue et une évaluation approfondie.

L'examen du projet de loi en commission le 16 décembre 2024 a été l'occasion pour les représentants présents d'avoir une présentation des modifications apportées par cette réforme, des objectifs poursuivis et du rôle de chaque intervenant dans le dispositif proposé.

Les discussions ont notamment porté sur les différentes consultations menées, les rémunérations des marins pêcheurs, les dispositifs d'aides pour cette filière et les évolutions futures concernant les marins pêcheurs côtiers.

À l'issue des débats, le présent projet de loi du pays a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'agriculture et des ressources marines propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Le président : *Voilà, merci bien. Le CÉSEC nous affirme qu'aucun de ses membres ne viendra nous exposer ses avis.*

Pour la discussion générale, on a fixé une bonne heure. Le Tavini huiiraatira dispose de 36 minutes, le Tapura huiiraatira de 15 minutes, et les non-inscrits de 9 minutes.

Je demande à AHIP de nous présenter son intervention.

M. Nuihau Laurey : Merci Monsieur le président.

On a eu du mal à se décider sur ce texte, en fait, de le soutenir ou de ne pas le soutenir. En fait, on a fait le choix de le soutenir, pas parce qu'on était convaincus par les mesures qui étaient proposées, Monsieur le ministre, mais parce que cette loi est finalement l'aboutissement d'un long processus qui a été engagé depuis plus de 10 ans, qui a fait l'objet de nombreuses concertations avec les syndicats, avec les professionnels du secteur, qui a conduit aussi à beaucoup de confrontations, y compris des mouvements sociaux. Et donc, il aurait été incompréhensible, à ce stade d'aboutissement, finalement, de ce texte, de s'y opposer. Pour quelles raisons on a eu de nombreux questionnements ? Parce qu'on constate, et ce n'est pas le seul texte qui est construit de cette manière, qu'on essaye parfois, désespérément, de faire rentrer un carré dans un rond.

Là, on essaye, finalement, d'appliquer au marin pêcheur une protection sociale RGS, du régime général des salariés, qui est très bien adapté pour le secteur tertiaire, où on a effectivement une organisation, une hiérarchie, un mode de travail qui convient tout à fait à cette protection sociale, qui convient aussi au secteur secondaire, la transformation. On a le même système, on a la même hiérarchie, on a une organisation du temps de travail, mais qui ne convient pas du tout au secteur primaire, qui n'est pas fondée sur une organisation humaine, mais sur la gestion de l'aléa, de l'aléa climatique, de l'aléa de la ressource, des cycles qui ne sont pas normalisés dans le temps. Et finalement, on fait ce choix de faire

entrer ces professions-là, puisque l'agriculture va relever finalement du même processus, dans un régime de protection sociale qui n'est pas adapté. Et, en fin de compte, je crois que c'est une évolution de la société polynésienne aujourd'hui, où on essaye de cadrer tout, même ceux qui n'ont pas vocation à rentrer dans ces cases.

On n'est pas opposés, finalement, aux dispositions qui sont proposées dans ce texte, qui concernent la protection sociale, bien évidemment, qui concernent l'organisation du travail, et on comprend tout à fait qu'il y ait eu des demandes des professionnels pour plus d'équité, notamment pour la retraite et pour bénéficier aussi d'un cadre plus protecteur vis-à-vis de l'employeur. Mais, j'ai l'impression qu'en allant dans ce sens, on va se condamner, en fin de compte, à adapter de manière permanente ce système et à, finalement, rendre encore plus complexe un droit social qui l'est déjà suffisamment.

La deuxième réflexion qu'on a eue sur ce texte est aussi la prise en charge publique importante qui est octroyée, puisque là, on parle de prise en charge pendant une période très longue, 10 ans, avec, pendant une première partie, une prise en charge totale à 100 %, et un système dégressif qui va venir, finalement, achever, parachever ce dispositif, sans avoir de certitude que le coût du poisson sera maîtrisé, comme le dit le rapport de présentation. Ça va coûter très cher... Je crois que c'est un des secteurs qui est le plus aidé. Moi, je n'ai pas de soucis sur la rentabilité des armements de pêche et je pense que ça n'est pas un problème parce que ces armements continuent à investir dans notre pays. Mais cette prise en charge publique, elle est quand même massive et elle va probablement donner des idées aussi à d'autres secteurs d'activité et je pense qu'il n'est jamais bon de mettre en place un tel soutien sur une période aussi lente. Donc j'ai bien compris que tout au long de ce processus, des évaluations seront faites. On verra ce que ça va effectivement donner, mais en définitive, comme je l'ai indiqué, on votera en faveur de son adoption, pas parce que nous sommes convaincus de ce processus, du bien-fondé de ce processus, mais qu'on prend en compte, finalement, toute la concertation qu'il y a eu pendant quasiment 10 ans sur ce sujet. Donc on aura un vote, non pas de conviction, mais, finalement, d'acceptation de la mise en place de ce dispositif proposé par ce gouvernement, mais qui avait déjà été mûré depuis de nombreuses années. On sait bien que ce texte, il n'a pas été conçu dans les mois récents, c'est pour ça que nous respectons la concertation, mais je ne pense pas que ce soit la bonne direction. Merci.

Le président : *Merci bien.*

Je demande à l'écu du Tapura de présenter son intervention. Tahuhu.

M. Tahuhu Maraeura : Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le Président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

Depuis 2013, date de l'entrée en vigueur de la loi du pays n° 2013.-2 du 14 janvier de la même année, une première étape importante a été franchie pour une reconnaissance de celles et ceux qui tirent leur existence de l'exploitation des ressources marines. Au regard des 5,5 millions de km² qui caractérisent notre Zone économique exclusive, une superficie aussi vaste que l'Europe, vous reconnaîtrez que c'est parfaitement légitime !

À travers l'adoption du statut du marin pêcheur — quand bien même il s'agit là d'un régime dérogatoire au régime commun du droit du travail — les pêcheurs hauturiers et côtiers bénéficient, par conséquent, d'un statut de salarié avec, à la clé, un contrat de travail et une couverture sociale. Mais nous le savions tous, ces premières dispositions avaient une durée de vie limitée, avec une date butoir initialement fixée à 2022, puis repoussée à fin 2024, le temps de mettre en place les évolutions nécessaires. Nous y sommes.

Dix ans plus tard, quel constat peut-on tirer ? Sans nul doute, que le statut du marin pêcheur a apporté de réelles avancées pour la filière hauturière en termes de contractualisation, de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail. Ce n'est pas moi qui le dis mais l'exposé des motifs du texte soumis au CÉSEC, le 20 novembre dernier, estimant à plus de 470 le nombre de salariés déclarés

annuellement à la Caisse de prévoyance sociale alors qu'il n'y en avait aucun en 2011. J'ajoute que cette évaluation ne tient pas compte des effectifs de la pêche côtière qui, à tort ou à raison, se tiennent dehors de ce cadre réglementaire.

Toujours est-il qu'une affiliation à la CPS est bénéfique pour les deux parties, tant pour la couverture maladie des intéressés et leurs ayants-droits que pour assurer leurs vieux jours. Aussi, je m'étonne des propos tenus par Monsieur Richard Pere, et rapportés par Polynésie la 1^{ère} en octobre dernier lors de la manifestation des pêcheurs dans la rade de Papeete. À l'entendre, « *les pêcheurs ne doivent pas être affiliés à la CPS car nous n'avons pas un métier de terrien* ». Que dire alors des professionnels de l'aérien, pilotes et hôtesses de l'air, qui à leur tour seraient fondés à contester leur affiliation au régime général !

Trêve de plaisanterie : le sujet n'est pas là ! Mais plutôt dans la manière de faire évoluer ce statut au bénéfice de toute la collectivité. Car nous avons bien compris qu'au-delà des intérêts particuliers et de la nécessaire attractivité du métier auprès de nos jeunes, l'essor de la filière pêche, tant en termes de production de poisson que de création d'emplois, reste la priorité de tous les gouvernements.

Selon les chiffres de l'ISPF, ce secteur a généré plus de 14 000 tonnes de poisson en 2022 — dont 80 % destinées à la consommation locale — à partir d'une flotte de 80 thoniers palangriers. Après le tourisme et la perle de Tahiti, la mer a généré pour 2,295 milliards F CFP de devises à la Polynésie française en 2023. Nous avons encore des marges de progression, si tant est que toutes les conditions soient réunies...

Mais il ne suffit pas de le vouloir... À ce propos, je me souviens que le 17 août 2023 très exactement, durant la visite de l'ancien ministre Gérald Darmanin, le Président Moetai Brotherson affichait de belles et grandes ambitions, à savoir multiplier les tonnages par trois avec la mise en service de 160 navires supplémentaires. À quel horizon ? Moyennant quel dispositif d'incitation fiscale ? Avec quels débouchés à l'international ? À ce jour, nous n'en savons pas davantage et la seule lueur d'espoir réside dans la défiscalisation nationale. À l'instar de la dernière aide accordée par l'État à la société Vini Vini, l'armateur le plus important du pays, pour l'acquisition du nouveau navire Tuaeheke. Voilà enfin du concret.

Quant au texte qui nous est proposé, visant principalement à « *renforcer les droits sociaux des salariés tout en maintenant l'équilibre économique de la filière* », comme nous pouvons le lire dans le rapport de présentation, il s'apparente ni plus ni moins qu'à une reconduction globale du soutien de la puissance publique. Le tout, dans un même régime dérogatoire.

Ainsi, il est prévu que le Pays continue de prendre en charge une partie des cotisations sociales pendant une nouvelle période de 10 ans, et toujours de manière dégressive jusqu'au 31 décembre 2034. Cette réforme, comme la loi de 2013 d'ailleurs, devra quand même faire l'objet d'une évaluation annuelle par un comité consultatif créé dans ce but. Ce qui ouvre la porte à d'éventuels ajustements et/ou corrections.

Mais l'on perçoit déjà comme un air de frilosité dans les rangs des armateurs. Sinon comment interpréter la perspective, je cite toujours le rapport, d'une « *stabilité relative, voire une baisse des recettes de pêche et une augmentation des charges patronales projetée à l'issue de la période transitoire de 10 ans* ». Aussi, ma question est simple, Monsieur le ministre : faut-il en déduire que le Pays est condamné à subventionner le secteur *ad vitam aeternam* au prétexte d'améliorer les conditions de vie de nos marins pêcheurs ?

Selon les premières estimations, l'accompagnement financier du Pays devrait tourner autour de 60 millions de F CFP par an. Soit 600 millions F CFP, voire davantage, sur la décennie contre 500 millions de F CFP entre 2013 et 2024.

Toujours est-il qu'en attendant, de nouvelles assiettes de cotisation (maladie, retraite, invalidité) ont été actées en deux temps. D'abord sur la base du Smig, puis à compter du 1er juin 2025 jusqu'à 400 000 F CFP pour un marin pêcheur capitaine. Mais vous remarquerez que c'est bien le Pays qui

viendra se substituer à l'employeur pour payer les cotisations concernant tous les salaires dépassant le Smig.

En conclusion, permettez-moi d'émettre le vœu qu'à défaut de disposer d'axes de réflexion concernant la filière cocotier, le ministre de tutelle amorcera un cap pour que la pêche polynésienne atteigne un niveau de performance digne d'une économie insulaire comme la nôtre.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci bien.*

J'invite le Tavini à donner sa première intervention, Ruben.

M. Ruben Teremate : Monsieur le président de l'assemblée, *bonjour* ; Monsieur le Président du pays Mā'ohi Nui (NDT, de la Polynésie française), gouvernement, *bonjour* ; chers collègues élus, Madame la sénatrice, *bonjour* ; nos agents de Tetunae, les médias, tous ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux, *bonjour*. Enfin, *notre président-fondateur, bonjour et merci d'être revenu parmi nous aujourd'hui. Merci, Seigneur.*

En 2012, nous avons élaboré une loi du pays fixant diverses dispositions applicables aux marins pêcheurs tant en matière de droit du travail qu'en matière de protection sociale.

C'était une avancée majeure pour cette partie de la population exerçant un métier assez particulier et dont un régime tout aussi spécifique devait être créé.

C'est ainsi que les marins pêcheurs ont pu bénéficier d'un régime dérogatoire au droit du travail standard et d'une couverture sociale toute aussi originale qu'adaptée et ce, au travers du statut qui leur est dédié pour une période transitoire de 10 ans.

Une mission d'accompagnement menée par la Direction des ressources marines (DRM) suite à la mise en place de la politique sectorielle de la pêche 2018-2022, sur la révision de ce statut, a notamment identifié des insuffisances juridiques, des inadéquations et des limites liées à son application.

Par ailleurs, il en résulte également un manque d'attractivité du métier en raison notamment de ce même régime dérogatoire limitant les droits sociaux des intéressés par rapport au droit commun tant au niveau des prestations de retraite que de l'assurance maladie.

De plus, le contexte économique actuel, compliqué pour les armateurs, suite à la fin de la période transitoire pourrait déséquilibrer la filière et mettre en péril leur viabilité financière entraînant *de facto* une augmentation du prix du poisson.

Le 13 décembre 2023, nous avons voté le report au 31 décembre 2024 du dispositif actuel dérogatoire des mesures d'affiliation existantes au Régime général des salariés (RGS) ouverts auprès de la CPS... C'est demain !

La réforme qui nous est soumise aujourd'hui pour approbation, bien que timide, a pour but de renforcer les droits sociaux des salariés et de maintenir l'équilibre économique de la filière comme nous le rappelle notre collègue rapporteur, Monsieur Edwin Shiro-Abe.

Bien sûr, des réunions de concertation se sont tenues avec les marins, les armateurs et les syndicats représentatifs et la loi du pays qui nous est présentée aujourd'hui rassemble les ajustements identifiés et nécessaires à ce jour.

Elle n'est pas parfaite, je le conçois, mais elle a le mérite d'améliorer ce statut ce qui est en soit, notre rôle de législateur et de contrôle de l'action publique.

Néanmoins, l'ancien gouvernement aurait pu anticiper cette réforme en y apportant des ajustements indispensables suivant l'évolution sociale et économique du pays.

J'ai toujours cette impression que le Tavini huiiraatira, ayant pris la gouvernance du pays, se retrouve face à une multitude de dossiers importants en attente depuis plusieurs années, et qu'il doit impérativement les régler avant qu'ils n'exploient.

Nous avons tous vécu récemment la grève des fonctionnaires territoriaux, où ils le disent eux-mêmes, étaient en attente d'une revalorisation de la valeur du point d'indice depuis... 2016 !

Ça faisait huit ans qu'ils attendaient et c'est seulement maintenant qu'ils réagissent quand le Tavini est aux affaires ! Est-ce normal, tout ça ?

Nous avons géré cette affaire et je remercie le gouvernement et surtout le Président Moetai d'avoir su dialoguer avec la FRAAP et trouver une issue honorable.

Cette loi du pays est dans la lignée des autres dossiers urgents en attente et je regrette que les anciens dirigeants n'aient pas été à la hauteur des attentes de la population.

Ceci dit, nous devons rester vigilants et continuer à porter notre attention sur l'évolution des dispositions visant à améliorer le statut des marins pêcheurs en particulier mais aussi de tous les autres textes en attente pour le bien du *peuple*.

« Nous avons été élus pour servir et non pour se servir alors, assumons nos fonctions ! »

Des éléments qui précèdent et dans l'attente d'une prochaine amélioration de ce statut, j'invite l'ensemble de notre assemblée à voter favorablement pour ce projet de loi du pays.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Le deuxième. N'y a-t-il plus d'intervenant ?

Marielle.

M^{me} Marielle Kohumoetini : *Oui, bonjour à toutes et à tous. Monsieur le président de Tarahoi, Monsieur le président de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française), Madame la vice-présidente et Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la députée Nicole, Madame la sénatrice, Monsieur le président-fondateur, Mesdames et Messieurs les présidents de groupes, Mesdames et Messieurs les élus de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française), et tous ceux qui nous observent sur Internet, bonjour.*

Le projet de loi que nous votons aujourd'hui, il est pour vous, les hommes et les femmes qui êtes pêcheurs. Nous souhaitons légitimer votre statut de pêcheur en tant que profession et apporter un cadre réglementaire pour vous protéger au quotidien dans l'exercice de votre activité.

Nous sommes aujourd'hui appelés à examiner un texte de réforme significatif qui redéfinit le statut des marins pêcheurs en Polynésie. Ce projet de loi du pays vise à moderniser les dispositions sociales et professionnelles de cette activité vitale pour nos économies locales.

Dans le cadre de la discussion générale, je me permettrai de soumettre à notre réflexion collective quelques points d'intérêt majeur tout en vous proposant des éléments de critiques constructives destinées à encadrer ce texte avec vigilance et responsabilité.

1 – Pour débiter mon propos, je dirai que ce texte propose une avancée notable vers l'équité sociale.

L'alignement progressif des cotisations sociales des marins pêcheurs sur le droit commun est une étape nécessaire pour réduire les inégalités entre cette profession et celles des autres secteurs. Actuellement, les bases de cotisation dérogatoires, bien qu'elles aient permis la stabilisation initiale du secteur, limitent l'accès des marins à des prestations sociales à hauteur de leurs besoins, notamment en matière de santé et de retraite.

Cependant, il faudra veiller à ce que cette transition sociale ne crée pas un effet inverse en alourdissant d'avantage les charges des armateurs. Je propose à cet effet que l'on envisage une mesure de soutien financier à plus long terme si la compétitivité économique venait à s'éroder.

En outre, ce texte n'aborde pas pleinement la question de l'équité à l'intérieur même de la profession. En effet, une attention particulière devrait être accordée aux disparités de revenus entre les différents grades à bord des navires, afin que les marins à faible rémunération ne soient pas davantage fragilisés par la réforme.

2°– Ce texte propose également une prise en charge économique graduelle qu'il conviendra cependant de surveiller.

En effet, le soutien dégressif prévu par le pays, qui prendra en charge les cotisations sociales au-delà du Smig jusqu'en 2034, est une mesure opportune et intéressante. Elle permettra aux armateurs d'ajuster leurs modèles économiques tout en absorbant progressivement le coût supplémentaire lié à l'alignement des bases de cotisation.

Toutefois, cette dégressivité pourrait se révéler insuffisante si l'économie de la pêche subit des chocs imprévus, tels qu'une augmentation des coûts du carburant ou une baisse des ressources halieutiques. Je pense qu'il serait pertinent de prévoir une clause de réévaluation de ce soutien en fonction des performances économiques du secteur afin de garantir sa stabilité.

Par ailleurs, je recommanderai d'étudier la mise en œuvre de mesures incitatives supplémentaires destinées à encourager les armateurs à investir d'une part dans la modernisation de leurs flottes et d'autre part dans l'amélioration des conditions de travail des marins car je reste persuadée en effet, qu'en retour, les charges d'exploitation s'en trouveraient grandement améliorées.

3°– Je persiste à dire que la formation professionnelle reste un levier sous-exploité

La suppression de l'exonération des armateurs concernant les contributions à la formation professionnelle est une mesure nécessaire pour renforcer les compétences dans le secteur de la pêche hauturière. Toutefois, ce changement devra s'accompagner de garanties concrètes pour les marins en termes d'accès aux formations, notamment celles requises pour progresser dans leur carrière.

Les formations longues, parfois indispensables, sont souvent coûteuses. L'ouverture à des dispositifs de financement complémentaires, tels que des bourses ou des crédits à taux réduit, devrait être envisagée. De même, la reconnaissance des périodes de formation comme du temps de travail effectif est un pas dans la bonne direction, mais elle pourrait être complétée par des incitations supplémentaires pour les employeurs.

4°– Ce texte évoque également et à bon escient, la reconnaissance indispensable des pêcheurs côtiers

En effet, le texte actuel reste principalement centré sur les marins pêcheurs hauturiers, dont les activités sont formalisées et plus facilement contrôlables. Cependant, les pêcheurs côtiers, qui représentent une part importante de notre filière halieutique artisanale, ne semblent pas pleinement pris en compte.

Ces derniers opèrent souvent dans un cadre familial ou informel, avec des revenus irréguliers. Une adaptation supplémentaire des règles de cotisation sociale et des exigences administratives serait nécessaire pour répondre à leur réalité. Des dispositifs simplifiés, comme des forfaits de cotisation ou des aides dédiées, pourraient les encourager à s'intégrer davantage dans le cadre légal sans les pénaliser.

5°– Concernant la transparence et l'équité en matière de rémunération

Le renforcement des obligations de transparence en matière de rémunération, notamment par l'utilisation des fiches de partage, est une avancée salubre. Ces outils permettront de réduire les litiges entre les marins et les armateurs tout en garantissant une meilleure compréhension des modalités de calcul des salaires.

Cependant, je préconise que la revalorisation du Salaire plancher pêche (SPP) devrait être régulièrement évaluée pour suivre l'évolution du coût de la vie et des conditions de travail. De plus, je préconiserai également que l'introduction d'indemnités fixes pour les congés payés, bien qu'elle soit une solution équilibrée, puisse être complétée par des compensations supplémentaires dans des cas exceptionnels, tels que des missions prolongées en mer.

6°– En ce qui concerne la clarification des modalités de travail et de repos

La définition précise des durées de travail et des périodes de repos est un besoin crucial pour cette profession exigeante. L'intégration des temps de formation dans le calcul des jours de travail effectifs est une mesure logique qui reflète la dure réalité des conditions de travail des marins pêcheurs.

Cependant, il conviendra de garantir que ces dispositions soient correctement appliquées, notamment grâce à des outils de suivi tels que le système d'information IHITAI. Une formation spécifique pour les employeurs et les marins sur l'utilisation de ce système pourrait être envisagée pour assurer son efficacité.

Le point 7, et c'est le dernier.

7°– En conclusion, je dirai que le projet de texte qui nous est proposé, doit être accompagné pour garantir sa durabilité

En effet ce projet de loi du pays est une étape importante vers une structuration plus équitable et durable de la filière halieutique en Polynésie. Toutefois, pour qu'il tienne ses promesses, il devra être accompagné de mesures complémentaires et d'une surveillance attentive dans son application.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les représentants, à adopter ce texte tout en restant vigilants sur ses impacts concrets, afin de mieux protéger nos marins et de garantir la pérennité économique et sociale de cette activité essentielle pour notre territoire.

Merci bien !

Le président : *Merci bien.*

Dernière intervention. Ah Ky.

M. Ah Ky Temarii : *Bien le bonjour, tout le monde. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le président du pays ainsi que Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres et tous vos collaborateurs, Mesdames et Messieurs les élus du peuple, mes chaleureuses salutations en cette matinée. Recevez, telle une couronne, mon affection et ma compassion.*

Cela fait 20 ans que la pêche hauturière attend une reconnaissance en tant que profession. Ces 20 ans sont la preuve de notre indolence et celle des services du pays. Effectivement, une loi du pays a été actée

en 2013 pour introduire un régime dérogatoire au droit du travail et une protection sociale aux marins pêcheurs.

Nous venons ici adjoindre des points et parfaire les travaux qui ont été entrepris jusqu'à présent, pour ce qui est effectivement du statut ou de la profession de ces marins pêcheurs en passant par leur protection sociale. Ces personnes quittent leurs foyers pour le large, peu importe l'état de la mer, du vent et des conditions météorologiques. Quand la pêche a été bonne, le retour à la maison est jovial. Sinon, ils rentreront inquiets de ne pas avoir de quoi nourrir leurs familles.

Aujourd'hui, par cette loi, nous reconnaissons et nous acceptons le statut légitime des travailleurs des navires de pêche au large : depuis son capitaine jusqu'aux marins. Pour soutenir ces combattants qui sont les nôtres, la plateforme IHITAI a été mise en place pour simplifier l'inscription des noms de chaque marin pêcheur.

Nous concluons donc qu'à présent, ces pêcheurs disposent d'un salaire minimum chaque mois. Ils ont une protection sociale à la CPS. On peut ainsi dire qu'à présent, ils ont un métier.

Le gouvernement polynésien accompagnera sur 10 ans la CPS pour les charges patronales à hauteur de 60 millions F CFP par an en espérant que les compagnies de pêche seront prêtes d'ici là à en assumer la charge.

Nous espérons que par le présent projet de loi que nous votons, les jeunes seraient davantage intéressés par le métier de marin pêcheur. Aujourd'hui, très peu s'inscrivent aux formations relevant des métiers de la mer. Cette année, on ne compte qu'une seule inscription au CMMPF d'Arue, la plupart s'étant orientée vers la pêche au poti mārara (NDT, embarcation pour la pêche au poisson-volant).

Malgré l'indolence et la lenteur du côté des diverses aides attribuées aux marins pêcheurs et pour les différents examens, nous espérons que grâce à ce projet de loi, le métier de marin pêcheur puisse grandement intéresser la jeune population car c'est un métier stable pour subvenir aux besoins de sa famille et de tout un peuple. Par conséquent, nous contribuons actuellement à ancrer fermement notre peuple dans sa terre, pour qu'il puisse mener une vie paisible à Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française). Veuillez considérer ce projet de loi et voter en faveur de celui-ci pour rendre prospère le métier de marin pêcheur à Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française).

Mes salutations, et je vous souhaite le meilleur et d'être heureux pour cette nouvelle année 2025. Merci de votre attention. Que l'amour règne.

Le président : Merci bien.

Édouard.

M. Édouard Fritch : Merci bien, Monsieur le président.

Je ne fais qu'écouter mes collègues du Tavini hui raatira faire part de leurs interventions, et vous utiliser de fausses informations comme instruments politiques pour votre usage.

Je n'en dis pas plus, je n'irai pas dans les détails.

J'entendais tantôt notre collègue mentionner la FRAAP ici-même, leur ras-le-bol et leurs soucis à n'en plus finir, car le Pays n'a pas augmenté leurs salaires, et que cela fait 20 ans maintenant que l'indice n'a pas augmenté.

Depuis huit ans... Ça fait huit ans, pas 20 ans. Ça fait huit ans que les fonctionnaires attendent qu'on augmente leur point d'indice. C'est faux, c'est faux. Quand je dis que vous ériges le mensonge en

argument politique, c'est faux. Et pour vous dire que c'est faux, je vais aller sur le site du Tavini huiraatira, sur le site du Tavini huiraatira : « *Les conséquences de la colonisation* », le titre. « *Il faut avant tout retenir deux dates sur cette évolution des points d'indice des fonctionnaires afin de dénoncer les décisions actées en CM du gouvernement Tapura, juste avant les échéances électorales. Avril 2022, avant les élections législatives et une évolution du point d'indice à 1030* ». 2022, ça fait — on est quoi, 24 ? — deux ans. Vous affirmez que ça fait huit ans qu'on n'a pas modifié l'indice. En mars 2023, avant les élections territoriales, une évolution du point d'indice à 1060. Donc vous affirmez vous-même que vous mentez, puisque c'est sur le site du Tavini huiraatira. Et vous accusez naturellement — parce qu'il faut continuer bien sûr... — « *avec de telles décisions, la politique du gouvernement Fritch a mis le pays en danger, sans penser aux conséquences sur la vie chère* ». C'est ce que vous écrivez sur votre site, Tavini huiraatira, qu'on a augmenté deux fois le point d'indice. Mais savez-vous que ce n'est pas une décision du Président ? Le gouvernement est obligé d'augmenter les points d'indice lorsque nous atteignons un certain pourcentage d'augmentation du coût de la vie. Ce n'est pas une décision du gouvernement ou du Tapura huiraatira. Vous érigez le mensonge comme argument politique pour vous.

Le dernier intervenant. Alors, je ne sais pas si ce n'est pas lui qui a écrit ou si on lui a donné de fausses informations, mais dire qu'on n'a rien fait depuis 20 ans. Votre texte que vous proposez aujourd'hui, que nous allons voter, est un texte qui a été conçu il y a 10 ans !... Mais par contre, lorsque j'entends les propositions de Madame Kohumoetini ici, je trouve qu'elle fait de bonnes propositions. Pourquoi vous ne présentez pas un texte où nous intégrons enfin les pêcheurs côtiers ? Là, vous pouvez dire « le Tapura n'a rien fait ». Les pêcheurs côtiers ne sont pas intégrés dans votre loi. Là, je suis d'accord. Là, vous nous traitez... « Oui, oui, vous n'avez rien fait ». Mais dire qu'on n'a rien fait pour la pêche, mais c'est incroyable ! Comment pouvez-vous affirmer de telles choses ? Vous parlez vous-même. Vous dites qu'effectivement nous avons créé un centre de formation des pêcheurs. Il n'y a qu'un candidat, puisqu'effectivement cette formation a été ouverte à Arue, il n'y a qu'un candidat. Ne pensez-vous pas que le problème est ailleurs ?

Enfin, Monsieur le président, je vais m'arrêter là parce que... Mais sachez que nous allons voter ce texte. Il est conforme au nôtre, il est un peu mieux. Ça, je dois dire que les charges du territoire, du pays vont être un peu plus lourdes.

Le président : *Merci bien.*

Plus d'intervention sur ce projet de loi ?... Très bien, la discussion générale sur ce projet de loi est donc close.

Je redonne maintenant la parole au gouvernement pour d'éventuelles réponses.

M. Taivini Teai : Merci, Monsieur le président de l'assemblée.

Bonjour, Monsieur le Président du gouvernement, cher membre du gouvernement. *Bonjour*, président-fondateur, Mesdames et Messieurs les élus de l'assemblée, Madame la sénatrice, Madame la députée, *bonjour*. Bonjour à tous les membres du public et les internautes qui nous écoutent.

Certains d'entre vous le savent, d'autres pas, mais mes deux grands-pères sont des capitaines de marine marchande. Donc pour moi, c'est un véritable honneur, vraiment une réelle émotion en fait de travailler sur ce texte de loi qui permet à ce statut de marin pêcheur de progresser. Et je remercie la commission, je vous remercie Madame la sénatrice, parce que lors de la commission de l'année dernière, je pense que c'est vous qui avez sollicité un sursis complémentaire de six mois pour arriver à bien fonder cette loi. Donc merci à vous, merci au président de la commission également — Tapati, *merci bien*.

Donc pour répondre à vos questions, Monsieur Nuihau Laurey, je vois que vous êtes un ministre de l'économie et toujours très prudent. Mais immanquablement, vous le savez aussi bien que moi, travailler dans le secteur tertiaire ou secondaire n'est pas du tout la même chose que travailler dans le secteur primaire. Le statut de marin pêcheur, le travail d'un marin pêcheur est difficile, il est dangereux. Et ne

pas avoir de lois qui mettent en évidence ces particularités, c'est oublier en fait leur précarité dans laquelle ils vivaient. Et pour moi, ça a vraiment été un point d'honneur en fait à reconnaître ces spécificités de terrain.

On travaille en fait sur je dirais trois grands critères. Le premier, c'est la professionnalisation, l'amélioration de la qualité de vie et de la qualité des produits que nous pouvons vendre, préparer, exporter. Le deuxième, c'est la quantité. C'est la feuille de route du parti, c'est la feuille de route que m'a donnée mon Président : augmenter en effet, tripler le quota de pêche de la Polynésie française. Mais pour y arriver, on doit prendre en compte en effet les difficultés ou les spécificités de ce monde de la pêche hauturière. Et le troisième point, c'est notre spécificité, notre terroir. Ce qui fait que nous avons en effet conduit à avoir ce statut dérogatoire spécifique 2.0, avec une amélioration de la reconnaissance de nos marins pêcheurs. C'est ce qui va faire l'attractivité de ce métier. Mais pour y arriver, on a convenu avec les professionnels, avec les syndicats des hauturiers, avec les syndicats des marins, de se réunir pour faire ce comité de suivi, parce qu'on n'y arrivera pas si en effet on n'augmente pas au niveau de la formation, si on ne met pas en place des structures portuaires qui permettent justement d'arriver à ce triplement de notre quota de pêche.

Pour la pêche côtière — je vais répondre en bloc à toutes les questions qui ont été formulées — oui, c'est vrai, ce statut-là n'est pas directement relié à la pêche côtière. Parce que les patrons de *poti mārara* (NDT, *canot rapide pour la pêche de l'exocet*) sont des patrons. Et pour avoir discuté avec eux, nous avons déjà mis en place un calendrier pour avoir une précision sur leur statut. La grande difficulté qui a été définie, c'est surtout la commercialisation en fait, parce qu'ils travaillent sur du produit frais. Et donc c'est une des pistes, c'est d'avoir un label produit frais. Nos pêcheurs hauturiers, lorsqu'ils ramènent le poisson, ça a pris 15 jours de pêche. Même s'il est conservé dans les mesures optimales, on ne peut pas considérer comme si c'est du produit extra frais. Donc c'est une des pistes avec laquelle nous réfléchissons qui sera proposée ensuite à nos pêcheurs côtiers.

Et merci à **Monsieur le maire de** Rangiroa d'avoir mis en avant cette importance de ce secteur. C'est le troisième secteur le plus important de la Polynésie après le tourisme et la perle culture. Vous avez donné les chiffres pour 2023. Je n'ai pas les chiffres complets pour 2024 mais jusqu'à octobre 2024, le Pays a exporté plus de 1 500 tonnes de thon (germon, big eye, meka) à l'extérieur. Nous générons des bénéfices avec cette filière. C'est la raison pour laquelle en effet il est important de la soutenir *ad vitam aeternam*, comme vous dites Monsieur Laurey, mais d'être présent avec elle pour l'accompagner à se professionnaliser. Et après petit oiseau, gros oiseau, gros oiseau de mer, prends ton envol, prends ton envol pour le bien de tous. C'est l'objectif, en fait. L'objectif de ces concertations que j'ai eues avec les syndicats des hauturiers, avec les syndicats des marins depuis le mois d'octobre. Et c'est ce qui a conduit à la signature de ce protocole d'accord. Petit oiseau, parce que je suis vini. Excusez...

Alors, Madame Kohumoetini, merci beaucoup pour vos suggestions que je suivrai. Ça fait l'objet justement du comité suivi que l'on a mis en place. C'est justement pour répondre au mieux et ajuster, lorsque ce sera nécessaire, le soutien du Pays. Dans l'immédiat, nous avons eu concertation globale entre tous les acteurs. Et on va se revoir, ça immanquablement. Parce que les aléas climatiques, personne ne peut les prédire. Et vous aurez d'ailleurs à examiner prochainement une loi par rapport à ces accidents climatiques pour venir au bénéfice justement de ces filières importantes de notre secteur primaire. Donc je remercie vraiment pour vos suggestions. Mais comme je disais, la pêche côtière, véritablement, le problème que comptent nos pêcheurs côtiers (*poti mārara*, *poti 'auhopu* [NDT, *canot rapide pour la pêche de l'exocet*, *bonitier*]) c'est la commercialisation. Après, pour prendre un marin à son bord, il y a des dispositifs qui ont été mis en place par notre temps, ministre du travail, et il y a aussi le dispositif Titeti Ohipa. L'important, c'est surtout — à ce moment-là, j'ai pu voir et puis apprendre — c'est que les enfants, les neveux qui sont en général embarqués dans le *poti mārara* (NDT, *canot rapide pour la pêche de l'exocet*), cherchent à se former avec leur père, avec leur oncle, pour ensuite avoir leur propre licence de pêche. Tant qu'il n'y a pas de reconnaissance par un statut, ils ne peuvent pas montrer qu'ils ont eu deux ans au moins d'expérience pour pouvoir ensuite candidater à cette licence de pêche. On a des dispositifs maintenant qui ont été mis en place par la ministre du travail. On a ce dispositif qui existe

déjà, le Titeti Ohipa. Ça va être en effet maintenant de faire de l'information pour que nos patrons, les *poti mārara* (NDT, canots rapides pour la pêche de l'exocet), puissent le solliciter.

Et pour ce qui est donc de ce suivi, pareil, il va être sur au moins trois points. D'abord, l'évolution du statut, si besoin est. Deuxièmement, la montée en puissance du centre des métiers de la mer pour la formation. Immanquablement, il nous faut former des équipages. Et troisième point, c'est la mise en place de structures portuaires qui puissent justement développer ce secteur de la pêche professionnelle.

Merci. (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

Le président : *Merci.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le ministre, j'avais une question complémentaire. C'est vrai qu'à travers toutes les interventions qu'on a eues ce matin, on parle beaucoup d'équité sociale, d'égalité. Aujourd'hui, on voit que le Pays vient soutenir financièrement ce statut des marins pêcheurs. Moi, j'ai juste une question. C'est que quand on parle des marins-pêcheurs, évidemment on va parler aussi du statut de l'agriculteur, du statut de l'artisan et de cette équité sociale. Donc ma question est cette ouverture de ce que l'on fait aux marins pêcheurs : est-ce que vous êtes prêts aussi à concéder à un soutien public financier pour les autres activités du secteur primaire ? Parce que là aussi, dans l'agriculture, dans l'artisanat, dans la culture même, il y a les aléas, comme vous dites. On sait et on l'a rappelé, le secteur de la mer est très soutenu publiquement. Vous parliez tout à l'heure des chiffres que nous faisons à l'export, mais nous arrivons à réaliser ce chiffre de l'export parce que nous soutenons en exonérant évidemment les armateurs sur le fret aérien pour l'export. Il y a un soutien aussi qui est public. Mais moi, je pense aux autres activités du secteur primaire. Est-ce que vous êtes aussi dans cette logique de soutien pour que tout le monde ait la même couverture sociale et les mêmes droits à la retraite ? Parce que ce texte va ouvrir, à mon sens, les autres activités du secteur primaire à réclamer ce même soutien public aussi financier.

Je vous remercie.

Le président : *Merci.*

Oui, Lana. *Plus d'intervention ?*

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président.*

J'ai écouté attentivement nos échanges, et il y a des propos pertinents, d'autres erronés, et certains avancés sans réel fondement.

À l'approche de la nouvelle année, nous devons également admettre que certaines choses n'ont pas abouti, malgré nos efforts. C'est mon avis.

Pour ma part, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble des maires, tant dans nos îles que dans les communes de Tahiti, et en particulier aux marins-pêcheurs, qu'ils naviguent en bateau de pêche côtière ou en haute mer.

Monsieur le ministre, c'est vrai que sur le texte que nous allons améliorer, on va dire ça, aujourd'hui, on parle de ceux qui embarquent sur ces thoniers qui partent pour des campagnes de pêche de deux, voire trois semaines en mer. Mais il y a aussi une réalité que sont nos pêcheurs côtiers, quand on me dit — enfin, de ce que je comprends, vous m'excuserez par avance si j'aurai tort — que les poissons qui reviennent des thoniers sont plus facilement identifiables sur la fraîcheur. Mais je vous assure que dans

nos îles, vous allez au quai de la mairie attendre les deux, voire trois ou quatre *poti mārara* (NDT, canots rapides pour la pêche de l'exocet), qui reviennent le jour même, mais je crois que plus frais que ceux qui arrivent par les thoniers, il n'y en a pas d'autres. Il n'y en a pas d'autres et ça, il faut le dire. Même ceux qui vendent au bord de la route, parce que quand vous parlez de commercialisation, vous savez, un pêcheur qui rentre, qui a mis 5 000 francs de mazout peut-être ou 7 000 francs d'essence dans son bateau, il est bien content de rentrer avec cinq *dorades coryphènes* ou quelques thons découpés. Comme il dit *au moins, cela a couvert les frais d'essence utilisés ce jour-là*. Il faut qu'on se penche sur le sujet parce que ce sont quand même des gens qui ont des familles à nourrir. Et c'est vrai que quand on parle de la pêche, tant mieux pour les jours où on revient avec quelque chose, mais il y a les jours où on peut aussi revenir bredouille. Je parle bien des pêcheurs côtiers. Je reste toujours sur les pêcheurs côtiers. Je pense qu'il est grand temps, et je pense qu'il n'y a pas aussi lieu de polémiquer sur ça, il faut vraiment qu'on se penche sur leur cas.

Je ne veux pas rallonger la discussion en parlant aussi de ces pêcheurs qui n'ont que ça comme revenu. Je parle de ceux qui partent le soir ou la journée et aller vendre au marché parce que dans les îles, il y en a beaucoup qui vivent aussi bien de leurs parcs à poissons, pour ne citer ceux des Tuamotu, et puis les pêcheurs lagonaires pour les autres îles. *Quid* aussi de ces pêcheurs-là. C'est pour ça que je veux quand même rendre hommage aussi au travail qui est fait dans nos communes en installant des marinas installons des chambres froides, bien sûr soutenues par le Pays pour quelques. Justement, c'est pour pallier et pour pouvoir permettre à ces pêcheurs côtiers de pouvoir partir en pêche avec de la glace bien chargée pour atteindre justement la qualité du poisson qu'ils vont écouler le jour même. Bon, *ces derniers jours, le poisson abonde et il ne manque pas. On peut aller jusqu'à Taravao, du côté du maire Hamblin, où les étals en bord des routes sont bien approvisionnés. Si vous partez de Faa'a jusqu'à Taravao, vous constaterez vous-même cette abondance. Mais, il y a aussi des périodes où l'on peut partir en mer pendant cinq jours et revenir bredouille. Il serait donc bien que de réfléchir à des solutions pour pallier cette situation. Je n'ai pas encore de solutions à vous proposer, mais la réflexion est en cours.*

Voilà, Monsieur le président. Merci.

Le président : *Merci bien.*

Je redonne maintenant la parole au gouvernement.

M. Taivini Teai : Merci, Monsieur le président.

Excusez-moi, des fois je débute mes argumentaires de but en blanc. Mais si ce projet de loi vous est présenté aujourd'hui, je tiens à remercier toutes les équipes qui ont travaillé : la direction des ressources marines, la direction du travail, la DPAM, la CPS, le secrétaire général du gouvernement, sans eux, et surtout mon équipe au ministère, sans vous, je n'aurais pas pu immanquablement présenter cette loi aujourd'hui et donc je les félicite et je les remercie énormément pour le travail qui a été réalisé.

Pour répondre à vos questions, Madame la députée Sanquer, je pense qu'il faut que nous évaluions en fonction des filières. La filière agricole n'est pas du tout la même que la filière pêche hauturière, vous le savez aussi bien que moi. Donc s'il y a besoin de soutien, probablement peut-être que nous viendrons en soutien. Mais en tout cas, ça sera une évaluation qui sera bien spécifique à cette filière. Il y a déjà une professionnalisation de cette filière, il y a déjà une autonomie dans cette filière. Mais est-ce que le Pays viendra à la même hauteur de soutien que celle pour la pêche hauturière ? Dans l'immédiat, je ne peux pas vous répondre, ça sera en fonction justement de la professionnalisation de ce secteur.

Madame la sénatrice, merci pour vos commentaires. Je suis aussi d'avis comme vous que ce qui est pris, capturé par nos pêcheurs côtiers doit être qualifié de pêche extra frais et à ce titre-là, ils doivent être connus comme tels. Maintenant, il y a déjà un dispositif qui conduit à ce qu'ils puissent vendre dans nos supermarchés, dans nos magasins. Cependant, force est de constater que certains commerçants ne jouent pas le jeu d'acheter uniquement à nos pêcheurs côtiers. Ils achètent aussi en dehors, à des plaisanciers.

Et le souci, ce n'est pas tant je vais avoir une bonne pêche où aujourd'hui il n'y a rien du tout. Le souci, c'est véritablement la commercialisation, fidéliser, reconnaître la spécificité de ces pêches côtières qui sont vraiment de l'extra frais. Et là, ça va être encore un travail de sensibilisation auprès de nos commerçants. Un travail, une réglementation qui existe déjà, mais un suivi de cette réglementation qui est très très importante pour faire en sorte que nos pêcheurs côtiers, en effet, puissent de façon sereine avoir déjà des débouchés dans ce réseau de commerçants avec bien entendu le suivi de la part du Pays pour la réglementation.

Pour ce qui est des pêcheurs lagunaires, grande question « est-ce qu'on va faire un statut des pêcheurs lagunaires ? » Je ne sais pas. Je ne sais pas parce que nos pêcheurs lagunaires ne sont pas que pêcheurs lagunaires. C'est également des copraculteurs, également des agriculteurs. Dans l'immédiat, ma préoccupation sur la pêche lagunaire, c'est d'évaluer nos stocks de poissons. Et ça serait plutôt de faire une réglementation sur la taille minimale de poissons à capturer et à mettre en vente plutôt que de commencer déjà à réfléchir sur un statut des pêcheurs côtiers. D'abord, évaluons quel est le potentiel de cette ressource. Qu'est-ce qu'il en est ? Est-ce qu'il s'est amoindri ? Des fois, il y a des informations contradictoires : dans certaines zones, oui, les *rāhui* (NDT, zone, sur terre ou sur mer, où il est interdit de prélever pendant un temps les ressources) ça fonctionne pour réaugmenter les stocks. Mais voilà. J'ai besoin, nous avons tous besoin d'avoir ces informations-là pour ensuite éventuellement aller vers un statut. Mais les lagunaires, vous le savez, ils ont une pluriactivité. Ça va être délicat.

Le président : *Merci bien, Monsieur le ministre.*

À présent, je vous demande que nous commençons à examiner les amendements. Quatre ont été soumis et ont été distribués parmi vous.

Article LP 42

Le président : *Concernant l'article 42, un amendement a été proposé. Je demande à Monsieur le ministre de bien vouloir le lire.*

M. Taivini Teai : Merci, Monsieur le président.

Amendement n° 1. Il est proposé de modifier l'article LP 42 du projet de loi du pays comme suit :

Les dispositions de l'article LP 42 sont remplacées par les dispositions suivantes : « *Il est instauré au profit des marins pêcheurs hauturiers un régime de protection sociale dérogatoire. Ce régime distingue les marins pêcheurs matelots, les marins pêcheurs mécaniciens et les marins pêcheurs capitaines.*

Les cotisations dues par les employeurs et les salariés du secteur de la pêche hauturière sont assises sur la rémunération due au salarié selon sa fonction et dans la limite des plafonds fixés par un arrêté pris en Conseil des ministres.

Nonobstant toute disposition contraire, les prestations services à l'assuré marin pêcheur au titre des régimes de retraite et d'assurance maladie-invalidité des salariés sont calculées sur la base des revenus dus par l'employeur au marin pêcheur, dans la limite des plafonds réglementaires. »

Je lis l'exposé sommaire. Comme précisé dans l'exposé des motifs, conformément au 17° de l'article 90 de la loi organique statutaire, il appartient au Conseil des ministres de fixer les plafonds de rémunérations soumises à cotisation et taux de cotisation pour le financement des régimes de protection sociale. L'Assemblée de la Polynésie française est en revanche compétente pour instaurer un régime de protection sociale dérogatoire. Le législateur a en effet la faculté d'instaurer des différences de traitement entre des personnes se trouvant dans des situations différentes, ce qui est le cas en l'espèce puisque les marins pêcheurs matelots, les marins pêcheurs mécaniciens et les marins pêcheurs capitaines ne bénéficient pas de la même formation, des mêmes responsabilités et des mêmes missions.

Cet amendement rappelle que le régime dérogatoire sera appliqué aux marins pêcheurs selon leurs fonctions à bord du navire de pêche. La distinction des plafonds de rémunérations soumises à cotisation

pour le financement des régimes de retraite et d'assurance maladie-invalidité des marins pêcheurs devront être fixés par le Conseil des ministres.

Et cet arrêté a été pris la semaine dernière, vendredi dernier.

Merci.

Le président : *Voilà. Vous voulez intervenir ? Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Je demande à Monsieur le ministre quel est l'âge limite pour être marin-pêcheur ? — je parle de l'article que nous sommes en train d'examiner concernant les marins-pêcheurs. Jusqu'à quel âge nous estimons être des marins pêcheurs ? Puisque le code du travail polynésien a fixé à 62 ans l'âge de départ à la retraite pour les salariés de la fonction publique. Ma question : jusqu'à quel âge vous avez fixé ? Je parle des marins pêcheurs, capitaines, mécaniciens, tout ce que vous voulez. Il faudra faire attention aussi, il ne faut pas qu'on ouvre la porte de Pandore à n'importe quoi. Surtout pour les Polynésiens que nous sommes, quand on est né pêcheur, on meurt pêcheur. Vous voyez ce que je veux dire ? Est-ce que vous avez figé une date limite ? Je ne vais pas revenir dans les détails, est-ce qu'ils rentrent dans la catégorie des travaux pénibles pour gagner des annuités ? Parce que c'est la loi aussi, ça. Mais quel est l'âge que vous avez fixé ? Je serais intéressée de savoir.*

Merci.

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre.

M. Taivini Teai : Merci.

C'est le droit du travail qui s'applique, donc actuellement c'est 62 ans.

Le président : *Voilà, merci. On vous a répondu.*

Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président de la Polynésie, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre.

C'est suite à la question de ma collègue Lana, 62 ans, mais ce n'est pas considéré être marin comme un métier pénible. Et s'il leur arrive quoi que ce soit en cours de route, est-ce qu'ils vont toucher quand même cette retraite ou il aura une retraite anticipée ?

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre.

M. Taivini Teai : C'est un travail qui est difficile, dangereux. Donc, ils font partie du régime de droit commun, la RATP ? (**M. Cédric Mercadal :** « RATP. ») RATP. Ce sont des sigles. (**M. Cédric Mercadal :** « Travaux pénibles. ») Travaux pénibles, pardon.

Le président : *Très bien, merci beaucoup. C'est fait, la réponse a été donnée. Je mets aux voix.*

Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci bien.

Article LP 44

Passons maintenant au deuxième amendement de l'article 44. J'invite Monsieur le ministre à le lire.

M. Taivini Teai : Alors, cet amendement, en fait, est en conformité avec le protocole d'accord que nous avons signé. Il soutient encore mieux la filière puisqu'il n'y a pas la partie 50 %, il y a directement 100 % de prise en charge, 80 et 60 %.

Donc, je lis la proposition d'amendement. Il est proposé de modifier l'article LP 44 du projet de loi du pays comme suit :

Le tableau de l'article L P44 est remplacé par le tableau suivant tel que, premièrement, d'un côté de la colonne « Période », de l'autre côté de la colonne à droite « *Part des cotisations patronales et salariales au titre des régimes de retraite et d'assurance maladie-invalidité des travailleurs salariés prise en charge* ».

Première ligne : « *De l'entrée en vigueur de la loi du pays au 31 décembre 2028* », il y aura « *100 % des cotisations assises sur la part du salaire comprise entre le salaire minimum interprofessionnel garanti — le SMIG — et les plafonds de rémunérations soumises à cotisation* », donc, qui ont fait l'objet d'un arrêté en conseil des ministres ?

Ensuite, « *Du 1^{er} janvier 2029 au 31 décembre 2032* », pendant 3 ans, prise en charge de « *80% des cotisations assises sur la part du salaire comprise entre le salaire minimum interprofessionnel garanti et les plafonds de rémunérations soumises à cotisation* ».

Et enfin, « *Du 1^{er} janvier 2033 au 31 décembre 2034, 60 % des cotisations assises sur la part du salaire comprise entre le salaire minimum interprofessionnel garanti et les plafonds de rémunérations soumises à cotisation* ».

« Exposé sommaire

L'annoncée de l'exposé des motifs, cette modification vise à acter les engagements du Pays en termes de prise en charge temporaire des cotisations assises sur les parts excédant le SMIG. Les montants et les périodes de prises en charge correspondant à ceux énoncés dans l'exposé des motifs et convenus avec les représentants du secteur de la pêche dans le cadre du protocole d'accord signé le 30 octobre de cette année. »

Le président : *Merci bien. Y a-t-il des interventions sur cet amendement ?... S'il n'y pas d'intervention, je mets aux voix.*

Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : Monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure que ce statut est organisé, qu'il y a une filière, et on connaît les chiffres sur le tonnage à l'export. Concernant la perle, qui est aussi un secteur, on va dire, primaire, aussi, qui est organisé, qui a une exportation, qui est rentable, bien sûr, pour le pays, est-ce que vous envisagez... Est-ce qu'il y a une réflexion à ce niveau-là, tout en respectant, comme disait ma collègue, la députée Nicole Sanquer, l'équité, l'équité du secteur primaire ?

M. Taivini Teai : Vous voulez dire un statut des perliculteurs, c'est ça ?

Immanquablement, le travail, même s'il est difficile, d'un perliculteur qui travaille dans une ferme perlicole, n'est pas un travail d'un agent du secteur tertiaire, mais ce n'est pas du tout le même travail au niveau de la pénibilité qu'un marin pêcheur. Un marin pêcheur, il doit affronter les aléas de la haute mer. Un perliculteur reste, en règle générale, dans le lagon même s'il y a des lagons en pleine saison de tempête, de cyclone, ils peuvent être bien agités, mais il ne va pas sortir, il va rester à terre. Donc, en fait, ce sont des ouvriers qui restent à terre.

Dans l'immédiat, nous travaillons sur le statut du marin pêcheur. Après, on verra, cas par cas, en fonction des filières, mais dans l'immédiat aussi, pour la filière perliculture, ce sont ces discussions que nous avons au sein du conseil sur l'augmentation ou pas du plafond d'exploitation, de gestion, sur tout ce qui est réglementation, sur le nombre de perles qui est vendu à l'hectare. C'est sur ces objectifs-là, sur ces points que nous discutons actuellement et aussi sur la mise en place de centres d'écloserie. Parce que vous savez aussi bien que moi, avec ce changement climatique, on a des lagons où il n'y a plus de collectage naturel. Donc, c'est plutôt accompagner la filière sur son maintien que dans l'immédiat, travailler sur le statut des ouvriers qui travaillent dans les fermes perlicoles.

Le président : Nicole ?

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, merci beaucoup, Monsieur le ministre.

Là, vous venez d'augmenter le soutien financier public, est-ce que vous avez une évaluation ? Parce que là, les 80 % de prise en charge, normalement, ça devait être sur une année, là, on se retrouve à 4 ans. Est-ce que vous avez l'évaluation de ce changement ? Combien coûtera ce soutien public ? Parce que dans l'exposé des motifs du projet de loi initial, c'étaient 60 millions avec, en plus, une approximation du nombre de marins qui jouiront de ce bénéfice. Là, vous venez changer et vous dites que c'est suite au protocole d'accord que vous avez signé le 30 octobre 2024, donc, quel est le montant de ce soutien ? Là, on a dépassé les 60 millions, à mon avis.

Le président : Edouard ?

M. Edouard Fritch : Oui, président, ma question rejoint un petit peu celle de Nicole Sanquer, puisque lorsque vous proposez un amendement, Monsieur le président, je vous le rappelle, lorsque vous proposez un amendement, vous devez prendre en compte les conséquences financières liées à cet amendement. Donc, effectivement, la question est importante. On double la période de prise en charge à 80 %.

Pour ce qui concerne la perliculture, je voudrais simplement rappeler à M. le ministre que lorsque vous demandez, à moins que le règlement ait changé depuis, lorsque vous demandez d'avoir le bénéfice d'un greffeur étranger, on vous demande le nombre de personnes déclarées à la CPS dans votre ferme perlière, à moins qu'aujourd'hui, vous ayez enlevé cette obligation. Donc, la réponse à la question de Madame Pascale Flosse Haïti, c'est effectivement le personnel qui sert dans les fermes perlières est déclaré à la CPS par les fermiers et ce, à la charge, 100 %, des fermiers.

Le président : *Monsieur le ministre ?*

M. Taivini Teai : Merci de le préciser, Monsieur le président Fritch.

Le coût, donc, évalué, en effet, est de 70 millions sur une période de 10 ans, c'est-à-dire 700 millions qui sont apportés pour cette filière, le coût financier global. Ça, ce sont les évaluations de la CPS. Oui. Ce sont les chiffres que j'ai.

Le président : *Je mets aux voix l'amendement.*

Unanimité. *Vous êtes pour ?* Unanimité. *Merci.*

Oui ?...

M^{me} Nicole Sanquer : Non, nous votons contre cet amendement.

Le président : Ah, *qui est pour ?* Qui est pour ?... Ok, qui sont contre ?... Qui est contre ?... Vous deux ?... Donc les trois, ok. Donc, ça fait ?... 50 pour et 3 contre. *Merci bien.*

Sur l'ensemble de l'article ?... Même vote ?... Même vote. Donc, 50 pour et 3 contre.

Article LP 45

Le président : *Et, pour le troisième amendement de l'article 45. Monsieur le ministre ?*

M. Taivini Teai : Il est proposé de modifier l'article LP. 45 du projet de loi du pays comme suit, tel que :

Les mots « ce dernier peut être contraint, à l'issue d'une procédure contradictoire, de reverser à la Polynésie française tout ou partie des sommes versées par elle au titre de la prise en charge des cotisations patronales et salariales. »

sont remplacés par les mots :

« le Président de la Polynésie française peut infliger à ce dernier une amende administrative dont le montant ne peut excéder le double des sommes versées par la Polynésie française au titre de la prise en charge des cotisations patronales et salariales prévue à l'article LP. 44.

Pour fixer le montant de l'amende, le Président de la Polynésie française prend notamment en compte les circonstances et la gravité du manquement, le comportement de son auteur, notamment sa bonne foi et l'existence de précédents, ainsi que ses ressources et ses charges.

Avant toute décision, il informe par écrit la personne mise en cause de la sanction envisagée en portant à sa connaissance le manquement retenu à son encontre et en l'invitant à présenter, dans un délai raisonnable, ses observations.

À l'issue de ce délai, il peut, par décision motivée, prononcer l'amende et faire émettre le titre de perception correspondant. ».

Exposé sommaire :

Annoncé dans l'exposé des motifs, cet amendement permet d'appliquer une amende administrative à l'employeur en cas de manquement à ses obligations déclaratives. Cette amende administrative sera infligée à l'issue d'une procédure contradictoire et pourra correspondre à tout ou partie des sommes versées par la Polynésie française au titre de la prise en charge des cotisations patronales et salariales. Une majoration pourra être appliquée en fonction de la gravité du manquement, notamment en cas de volonté frauduleuse ou de récidive. » Merci.

Le président : Qui est pour ?... *Voilà, plus d'intervention. Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? ...Unanimité ? ... Merci.*

Article LP 46

Passons au dernier amendement de l'article 46. Monsieur le ministre ?

M. Taivini Teai : Il est proposé de modifier l'article LP. 46 du projet de loi du pays comme suit :

Il est inséré un second alinéa ainsi rédigé : « Les modalités de versement à la Caisse de prévoyance sociale des sommes prises en charge par la Polynésie française en vertu de l'article LP. 44 ainsi que les conditions de participation de la Polynésie française au frais de gestion du régime de protection sociale des marins pêcheurs par la Caisse de prévoyance sociale, sont déterminées par une convention approuvée par arrêté pris en conseil des ministres. ».

Exposé sommaire :

Cet amendement, annoncé dans l'exposé des motifs, ajoute un nouvel alinéa à l'article LP. 46 afin de préciser qu'une convention, approuvée par le conseil des ministres, définira les conditions dans lesquelles le Pays assure le versement à la Caisse de prévoyance sociale des sommes correspondant à sa prise en charge d'une part des cotisations assises sur la part du salaire comprise entre le salaire minimum interprofessionnel garanti et les plafonds de cotisation. Cette même convention précisera les conditions dans lesquelles le Pays participe aux frais de gestion du régime par la CPS. »

Le président : *Voilà, quelqu'un veut intervenir sur ce dernier amendement ? Non, pas d'intervention ? Je mets aux voix. Qui est pour ? ... Unanimité ? ... Unanimité. Merci.*

L'ensemble de l'article, même vote ? ... Voilà, merci bien.

Nous passons donc au vote de cette loi du pays. Prenez votre commande.

Le vote numérique est ouvert.

(Attente de l'affichage des résultats du vote.)

Voilà, le vote est clos.

50 pour, ce qui veut dire, à l'unanimité. Voilà, merci bien.

Nous avons mis du temps à examiner cette loi du pays.

J'aimerais maintenant que nous passions au rapport 151 qui concerne une loi du pays sur la contribution des employeurs pour la couverture maladie de leurs salariés.

RAPPORT N° 151-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MAINTIEN DE LA COTISATION EXCEPTIONNELLE POUR CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU RÉGIME DES SALARIÉS

Présenté par M^{mes} les représentantes Pauline Niva et Frangélica Bourgeois-Tarahu

Le président : *Je demande à la rapporteur, Pauline Niva ?... Ah ! c'est Frangélica, de donner lecture du rapport.*

M^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Madame la vice-présidente, chers ministres, Monsieur le maire et père fondateur, Madame la sénatrice, chère députée, chers élus du peuple, les médias, à la population qui nous regarde, bonjour en cette nouvelle matinée.

Le rapport n° 151, porte sur un projet de loi du pays concernant le maintien d'une cotisation exceptionnelle destinée à contribuer à l'équilibre de l'assurance-maladie du régime des salariés en Polynésie française.

Cette cotisation instaurée initialement en 2019 pour une durée limitée, avait pour objectif de compenser les déficits structurels de la branche maladie de ce régime.

Premièrement, le contexte. Le régime des salariés prend en charge deux risques majeurs, la maladie et la vieillesse. La cotisation exceptionnelle mise en place en 2019 a permis une réduction parallèle des cotisations pour les prestations familiales et les accidents du travail. Bien que ce dispositif ait pris fin en 2022, il a été reconduit temporairement pour 2024.

En 2025, la réforme de la Protection sociale généralisée, PSG, vise à instaurer pour l'ensemble des Polynésiens un régime de couverture maladie unique conditionné par la maîtrise des déficits du régime

actuel. Le maintien de cette cotisation exceptionnelle en 2025 apparaît donc comme une mesure transitoire pour atteindre cet objectif. C'est l'objet du texte qui vous est présenté.

Deuxièmement, le projet de loi du pays prévoit donc :

- a) la reconduction de la cotisation exceptionnelle à hauteur de 0,96 % des rémunérations des salariés, entièrement à la charge des employeurs pour l'année 2025 ;
- b) une neutralité financière pour les employeurs et salariés grâce à des ajustements dans les taux de cotisation pour les prestations familiales et les accidents du travail. Et enfin, une recette prévisionnelle de 2 500 000 000 de francs permettant de réduire le déficit du régime des salariés et d'équilibrer les comptes globaux de la PSG.

Troisièmement, avis et travaux préparatoires. Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française, CESEC, ainsi que le conseil d'administration de la CPS ont donné un avis favorable à ce projet.

La commission de la santé et des solidarités de l'assemblée a également approuvé unanimement le texte lors de son examen le 18 décembre 2024. Je vous propose donc, en conclusion, que nous adoptions ce texte, qui vise à soutenir la réforme globale de la protection sociale, tout en maintenant les équilibres financiers nécessaires au fonctionnement de l'assurance maladie.

Merci de votre attention, et je vous souhaite une heureuse année 2025.

Le président : *Merci bien. Puisque le CESEC n'a désigné aucun représentant, c'est pourquoi, pour la discussion générale, un temps de parole a été prévu comme suit : 36 minutes pour le Tavini, 15 pour le Tapura et 9 pour AHIP.*

Je demande au Tapura huiraatira de commencer son intervention.

M. Édouard Fritch : Merci bien, Monsieur le Président. Monsieur le Président de la Polynésie, Madame la vice-présidente, Messieurs les ministres, chers collègues, par lettre 92-16 PR du 12 décembre.

Par lettre n° 8216/PR du 12 décembre 2024, vous avez effectivement transmis aux fins d'examen par notre institution, un projet de loi portant maintien de la cotisation exceptionnelle pour contribuer à l'équilibre de l'assurance-maladie du régime des salariés. Cette décision appelle de notre part plusieurs réflexions et interrogations.

Le concept d'"exceptionnel" est, ici, galvaudée. Le terme « exceptionnel » désigne ce qui est inhabituel ou qui se distingue par son caractère hors du commun. Il peut s'appliquer aux circonstances particulières, effectivement, dans un cadre juridique ou administratif, désignant une situation dérogatoire ou spéciale. C'est dans cet esprit même que la mise en valeur de la loi du pays n° 2019-5 du 31 janvier 2019, marquant une avancée majeure dans la gestion solidaire et responsable de notre système de protection sociale, a introduit une cotisation exceptionnelle — exceptionnelle ! —, dédiée au redressement de l'assurance maladie. C'était en 2019. Cette mesure, codifiée à travers l'article LP 41-1 inséré dans la délibération de 1974 modifiée, illustre l'engagement du législateur — nous — à garantir la pérennité et l'équilibre financier du régime d'assurance maladie invalidité au bénéfice des travailleurs salariés.

L'article LP 41-1 disposait effectivement, et je vais le citer : « *Sans préjudice des dispositions de l'article 41, une cotisation sociale spécifique dénommée "cotisation exceptionnelle pour contribuer à l'équilibre de l'assurance-maladie" est créée.*

Cette cotisation est assise sur les rémunérations et gains des travailleurs salariés et assimilés retenus pour le calcul des cotisations sociales du régime des salariés. Elle est exclusivement à la charge des

employeurs. Elle est créée pour une durée maximale de 4 années, jusqu'à l'apurement du déficit cumulé du régime d'assurance maladie invalidité constaté au 31 décembre 2018, dont le montant sera approuvé par arrêté en conseil des ministres. »

C'est l'article LP 41-1

Cette mesure exceptionnelle et dérogatoire, conçue dans un esprit de responsabilité et d'équité, a généré près de 1,6 milliard de francs par an, au bénéfice de l'assurance-maladie. Elle a été élaborée dans un contexte de préservation de l'équilibre économique, en évitant une surcharge des cotisations pour les employeurs tout en poursuivant un objectif crucial — un objectif crucial ! — : réduire un déficit cumulé, évalué à environ 6,3 milliards au 31 décembre 2018. C'était le montant du déficit, 6,3 milliards. Ce déficit, en dehors des contributions du FADES — rappelez-vous de ce Fonds d'amortissement de la dette sociale (FADES) — prises en charge par le Pays, donc, reflétait une situation critique exigeant une intervention rapide, ciblée et encadrée dans le temps.

Pourtant, à la fin de cette année, le déficit cumulé annoncé dans la branche maladie du RGS atteint 13,155 milliards, soit plus du double de celui enregistré en 2018. Cette aggravation appelle donc une réflexion profonde sur les choix passés et sur les stratégies actuelles. Vous entrevoyez, je l'espère, l'utilité, ici... Vous entrevoyez, je l'espère, l'utilité de cette TVA sociale, que vous avez supprimé en octobre 2023. L'abandon de la TVA sociale en 2023, bien que controversé, aurait pu constituer une ressource alternative significative pour alléger le poids des cotisations. Aujourd'hui, force est de constater que l'absence des solutions de remplacement ne fait qu'aggraver les déséquilibres. Fermez le ban.

Malgré l'échéance prévue de cette dotation exceptionnelle en 2022, votre gouvernement a décidé de la reconduire en 2024, en dépit des conclusions du rapport définitif du 7 juin 2022 sur le contrôle des comptes et de la gestion de la CPS. Nous ne sommes plus dans de l'exceptionnel, ici, Monsieur le Président, mais bien dans la « pérenne ».

Pour mémoire, ce rapport de la Cour des comptes, adressé au président de la CPS, met en lumière, notamment à sa page 80, les dérogations aux cadres réglementaires établis. Ah, je vais rappeler ces cadres réglementaires établis. Il souligne que la cotisation exceptionnelle, intégralement à la charge des employés, contredisait le principe du partage, de répartition (2/3 employeurs – 1/3 salariés) fixé par la réglementation en vigueur, notamment par l'article 41 de la délibération 74. Ce principe prévoit une participation équilibrée des employeurs, des salariés, ainsi que des titulaires de pensions de retraite ou de réversion.

De surcroît, les pratiques entourant le Fonds sociale de retraite, le fameux 1 % issu du dispositif Te Autaea'era'a en 2006, ont été jugées problématiques par la Chambre territoriale des comptes, qui a exhorté la CPS à garantir la conformité, à garantir la régularité de la cotisation exceptionnelle pour les exercices futurs.

Monsieur le Président, ces faits illustrent une récurrence des choix contestables et des décisions dérogatoires. Une telle répétition, loin d'inspirer confiance, interroge sur la cohérence des orientations stratégiques adoptées pour redresser durablement la branche maladie du RGS. J'en suis un des acteurs et je le dis haut et fort. J'en suis un des acteurs, puisque c'est nous qui avons fait ce choix, donc je me critique. Le choix, il mérite aujourd'hui d'être revu d'où l'interrogation sur la cohérence des orientations stratégiques adoptées pour redresser durablement la branche maladie du RGS.

Permettez-moi de rappeler, comme nous l'avons souligné en 2023, ici, dans cet hémicycle, que la prolongation du caractère exceptionnel de ce dispositif pourrait engendrer des conséquences particulièrement préoccupantes. Nous avons mis en garde contre une éventuelle délocalisation du problème du déficit, déficit de l'assurance-maladie, délocalisation vers les branches famille-handicap et accident du travail. Nous l'avons dit ici en 2023. Force est de constater aujourd'hui que les faits, effectivement, confirment cette analyse.

En effet, la branche, je le rappelle ici, la branche famille-handicap accuse un déficit de 876 millions de francs, tandis que la branche accident du travail enregistre un déficit de 754 millions de francs. Ces chiffres ne sont pas simplement des données comptables. Ils traduisent une dynamique inquiétante qui, si elle persiste effectivement, conduira inexorablement ces deux branches vers une cessation de paiement dans une décennie.

Ne voyez pas, Monsieur le Président, dans cette intervention une intention polémique ou alarmo-pessimiste, mais permettez-moi cette digression. Mon objectif est exclusivement de contribuer à un débat constructif et responsable, face aux défis qui concernent notre système de protection sociale.

Alors, c'est vrai, tout ne va pas si mal. Excusez-moi de reprendre un de vos termes préférés, mais tout ne va pas si mal, puisque le résultat prévisionnel du RGS pour l'année 2025, projection, en tous les cas, tel qu'adopté en séance par le Conseil d'administration de la CPS, affiche un excédent de 1,7 milliard de francs. Cependant, cet excédent mérite une analyse détaillée et circonstanciée. Et c'est là où on rejoint le reste.

Cet équilibre apparent repose presque exclusivement sur les décisions prises sous l'ancien gouvernement, particulièrement concernant la réforme de la branche retraite, qui génère désormais un excédent notable de 4,9 milliards de francs en 2025. Presque 5 milliards de francs en 2025, c'est ce que va générer la branche retraite. Vous savez ça ? Non, vous ne savez pas ça.

Ce surplus compense les déficits persistants. Ce déficit vient compenser... Pardon. Ce surplus vient compenser les déficits persistants et préoccupants des autres branches, celles de la famille-handicap, avec un déficit de 642 millions ; santé, avec un déficit abyssal de 2,7 milliards de francs. Et enfin, accident du travail, qui accuse un déficit de 880 millions.

Ces déséquilibres structurels mettent en évidence une situation critique, où la solidité d'une branche masque les vulnérabilités des autres. Ça peut fonctionner, effectivement. Ça peut fonctionner. Ça a fonctionné. Ce mode de fonctionnement n'est pas soutenable à moyen et long terme.

La prolongation de la cotisation exceptionnelle, instaurée pour répondre à une urgence, mais maintenue sans cadre clair ni échéance précise, contribue à alimenter un climat de défiance parmi les parties prenantes. Employeurs, salariés et retraités s'interrogent légitimement sur la pérennité et l'équité des choix politiques opérés.

Face à cette situation, une réforme systémique de notre modèle de protection sociale s'impose. Je ne vous apprends rien. Nous avons besoin d'une approche globale, fondée sur des principes de responsabilité, de transparence et d'équité. Il s'agit de garantir la viabilité des différentes branches tout en rétablissant la confiance des citoyens et des partenaires sociaux dans les orientations stratégiques.

Monsieur le Président, il est de notre devoir... Il est de notre devoir collectif de dépasser les ajustements temporaires pour proposer aujourd'hui des solutions durables. La solidité de notre modèle social et la justice intergénérationnelle en dépendent.

Nous ne pouvons, nous contenter d'une gestion à court terme, sous peine de sacrifier l'avenir de nos concitoyens et la viabilité de nos institutions sociales.

Ces constats appellent à une réflexion immédiate effectivement et appellent à des décisions fermes. La responsabilité politique qui est la nôtre exige que nous trouvions des solutions structurelles et durables pour garantir la pérennité de ces dispositifs essentiels à nos concitoyens. Oui, c'est notre responsabilité commune.

Je vous remercie.

Le président : *Voilà. Je redonne la parole au groupe AHIP.*

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le ministre. Il y a un proverbe qui dit « il n'y a que le provisoire qui dure et, finalement, ce texte illustre bien ce proverbe.

Ce dispositif que nous examinons, que nous allons certainement approuver, a été mis en place pour la première fois en 2018-2019 et il avait vocation à ne pas durer dans le temps puisqu'il était limité à quatre exercices.

Dans l'exposé des motifs du texte de l'époque, il était même prévu que l'apurement se fasse en deux ans et 10 mois. Et effectivement, les soldes constatés du déficit n'ont pas permis d'interrompre le dispositif, mais son fondement même a été transformé dans ce texte puisqu'on ne parle plus d'apurement de la dette qui avait été constatée à l'époque, qui était de 4,6 milliards F CFP à peu près, mais de participation à l'équilibre structurel de la branche maladie de la PSG. Donc on voit que le système, finalement, il a aidé, mais il n'a pas permis d'assurer cet apurement.

Le déficit de l'assurance maladie n'est pas le fait du gouvernement actuel, ni du précédent puisque le système avait été mis en place en 1995 et il aura 30 ans, l'année prochaine et le premier déficit est intervenu en 2006.

Il ne faut pas dire non plus qu'aucune réforme n'a été mise en place. La première grande réforme qui a été mise en place pour tenter de rééquilibrer ce système qui est essentiel à l'organisation sociale de notre pays, c'était la réforme du Te autaea'era'a, qui a été un échec, qui a conduit à une aggravation du déficit de l'assurance maladie qui est passée de 9 à 15 milliards F CFP et qui a conduit les gouvernements passés à mettre en place le FADES et son remboursement prévu sur une longue période. Le Covid est passé par là et le FADES a été soldé.

Il y a eu d'autres réformes depuis aussi, plus récentes. Par exemple le panier de soins et le médecin traitant, réformes qui n'ont pas été couronnées de succès aussi. Il y a eu des réformes concernant le système paramétrique qui a conduit les élus à devoir être protégés de la foule en colère qui a assiégé l'assemblée, il n'y a pas si longtemps que ça. Et donc, oui, des réformes ont été faites, mais elles n'ont pas permis à ce jour d'arriver à un équilibre structurel.

Lorsqu'on se remémore de l'avis qui avait été rendu par le CÉSEC, lors de l'examen du premier texte, cet avis était en fin de compte assez prémonitoire, puisqu'il disait deux choses. Première chose, que finalement, ce choix d'une cotisation exceptionnelle limitée dans le temps provisoire risquait d'être pérennisé. C'est ce que l'on constate aujourd'hui. Il y a une forme de pérennisation et, comme je disais, il y a même une transformation des modalités. On n'est plus en train de parler d'apurement de la dette, mais de participation à l'équilibre général. Là, c'était la première remarque qui a été formulée par le CÉSEC. Et la deuxième, elle pose aussi problème. Le CÉSEC indiquait que le risque, finalement, de faire perdurer ce dispositif allait poser des problèmes à l'équilibre de la branche prestations familiales, puisque cette contribution exceptionnelle ne vient pas augmenter le coût du travail, puisqu'elle prend en compte, finalement, une baisse des cotisations sur la branche prestations familiales. Et donc, elle va contribuer, finalement, à un déséquilibre progressif de cette branche et une utilisation de ses réserves. Et finalement, c'est la vertu de ce dispositif qui est aujourd'hui, non pas récompensé, mais puni puisqu'on vient y prélever les sommes pour participer de l'équilibre général.

Et enfin, un point qui est quand même très important, c'est que, comme mon collègue Edouard l'a rappelé, ce texte avait été mis en place justement pour permettre à la réforme qui était envisagée, l'unification des régimes, de se mettre en place postérieurement à l'apurement de la dette de l'assurance-maladie. Et en fin de compte, le choix de proroger ce dispositif aujourd'hui, il est lié au fait que la réforme de la PSG, quelle qu'elle soit, que ce soit la réforme qui avait été prévue en 2018 ou une nouvelle réforme du gouvernement, elle n'est pas mise en place à ce jour.

Je vous ai entendu à de nombreuses reprises, Monsieur le ministre, nous indiquer que cette réforme, elle était au coin de la rue, qu'elle allait venir. Malheureusement, elle n'est toujours pas venue, ce qui conduit l'assemblée à devoir examiner ce texte et, en fait, à le voter, puisque si on ne vote pas ce texte, on participe à un déséquilibre encore plus important de la branche d'assurance maladie. Ça doit nous inciter, ça doit vous inciter, Monsieur le ministre, à avancer dans votre projet de réforme. J'ai cru comprendre qu'il viendrait en 2025.

Une dernière indication, et ça reprend finalement l'avis du CÉSEC qui avait été rendu, cet équilibre de l'assurance maladie ne passera pas exclusivement par l'augmentation des taxes et des cotisations, comme le prévoit la modification de la primauté du RGS qui va être examinée. On ajoute des taxes à des taxes, et plus d'impôts, plus de taxes ne vont jamais constituer la solution. Quand vous lisez bien le rapport, l'avis du CÉSEC qui avait été rendu, il est bien indiqué que 42 % à cette époque, du déficit de l'assurance-maladie provenait de 16 % des ressortissants. Il est là, le sujet. Il est là, le sujet. Et donc, il y a tout un ensemble de dispositions et de recommandations qui sont proposées par le CÉSEC, qui fait état notamment de plus d'une centaine de propositions qui ont été faites aux partenaires sociaux. Les solutions, elles sont là. Et donc, moi, j'espère qu'on ne devra pas réexaminer ce texte l'année prochaine, ce qui voudra dire que la réforme aura été proposée, dans le bon sens ou dans le mauvais sens.

Comme je l'ai dit, sur ce texte concernant la primauté du RGS, nous, nous allons être vraiment contre ces dispositions-là, à moins que le texte soit amendé, suite aux observations qui seront rendues par le CÉSEC. Mais l'exemple de ce texte qui nous est proposé une nouvelle fois, alors qu'il ne devait pas être valide plus de quatre exercices, montre la nécessité de réformer absolument ce dispositif. On verra en 2025 si ça sera le cas. Sinon, on sera obligé, en fin d'année probablement, de revenir avec le même texte.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

L'intervenant du Tavini... Rachelle.

M^{me} Rachelle Flores : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, Madame la vice-présidente, Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, Madame la députée, président-~~fondeur~~, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et chers publics, *bonjour*.

Le projet de loi de pays portant sur le maintien de la cotisation exceptionnelle à l'assurance maladie suscite des réflexions importantes pour l'avenir de notre système de protection sociale. L'objectif d'équilibrer les comptes de l'assurance maladie est certes louable et je salue les efforts entrepris pour répondre aux défis structurels de notre régime de protection sociale généralisé.

Cependant, il convient de faire preuve de vigilance et de poser quelques questions clés pour garantir le succès à long terme de cette démarche. Concernant la transparence et la gouvernance de ce dispositif, La commission a souligné la nécessité de présenter les comptes arrêtés de la CPS aux représentants de l'assemblée. Cette transparence est essentielle pour évaluer précisément l'efficacité des mesures proposées et leur impact sur le déficit de l'assurance-maladie. J'appelle donc le gouvernement à s'engager à publier régulièrement des rapports détaillés sur les recettes et les dépenses en y incluant des projections claires à court et moyen terme.

Concernant le report exclusif de la charge sur les employeurs, bien que la cotisation exceptionnelle soit annoncée comme neutre en termes de coût global pour les employeurs et les salariés, son maintien repose entièrement sur les épaules des employeurs. Cela pourrait engendrer à terme des répercussions économiques, notamment pour les petites entreprises déjà fragilisées.

Ne pourrions-nous donc pas envisager une approche plus équilibrée qui répartirait davantage l'effort entre les différentes parties prenantes tout en évitant d'alourdir le coût du travail ?

Concernant la réforme globale de la PSG, bien que le projet mentionne que cette mesure s'inscrit dans la perspective d'une réforme plus large en 2025, le rapport nous rappelle néanmoins que celle-ci a été créée en 2019 et reconduite jusqu'en 2024. Il est donc crucial de s'assurer que cette cotisation temporaire ne devienne pas une solution permanente déguisée.

En effet, les déficits structurels doivent être abordés par des réformes profondes et non uniquement par des mesures ponctuelles. Le gouvernement doit donc nous garantir que des réformes systémiques seront mises en œuvre dans les délais annoncés.

Concernant l'impact socio-économique d'une telle mesure, je dirais que, bien que l'objectif soit de maintenir l'équilibre financier, nous ne pouvons pas perdre de vue l'impact social de ce genre de décision. Il me semble, à cet effet, plus que nécessaire de préconiser à notre gouvernement de lancer une étude relative à une évaluation complète des conséquences sur le pouvoir d'achat des salariés et la compétitivité des entreprises polynésiennes d'une telle mesure. En fonction des résultats de cette étude, nous pourrions alors envisager la mise en place d'une politique de compensation, notamment pour les secteurs les plus affectés.

En conclusion, Bien que je propose à l'ensemble de mes collègues de notre majorité que l'on soutienne tous ce projet de loi de pays, j'invite néanmoins le gouvernement à accompagner cette mesure de garantie concrète et à renforcer la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Cela permettra de poser les bases d'une réforme durable, socialement équitable et économiquement viable.

Merci de votre attention. Que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

Plus d'intervention sur ce projet de loi du pays ? Je redonne maintenant la parole au gouvernement.

M. Cédric Mercadal : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Madame la sénatrice, Madame la députée, je vous remercie de vous attacher aux liquides de l'assurance maladie.

C'est un résultat global 2024 qui finit avec 1,6 milliard F CFP que finit la PSG cette année, sans le 1 %, sans le FADES, sans un certain nombre de mesures qui, avant, finançaient la PSG. C'est quand même un budget du pays qui a participé. Vous avez voté le FPSU à 42,2 milliards F CFP pour aider les régimes et aider l'assurance maladie tout en aidant aussi la famille, la retraite, la solidarité et c'est le résultat que je vous indique aujourd'hui.

Nous finissons cette année à un budget déficitaire en la branche santé de 1,20 milliard F CFP. Pour être clair, On a eu deux dépenses qui étaient imprévues cette année, qui ont été celles de la radiothérapie, où il a fallu envoyer un certain nombre de personnes en Evasan parce qu'il fallait changer la machine, qui n'étaient pas prévues, qui n'étaient pas prévues au budget, qui nous a coûté 300 millions F CFP et l'augmentation des prix d'avion, qui a coûté 300 millions F CFP au régime.

En fait, cette année, on visait à l'équilibre, au final, moins 400 millions F CFP, ce qui n'est rien par rapport aux déficits abyssaux que nous avons eu les autres années. Et ça, c'est le travail aussi de la lettre de cadrage passée cette année et la conviction qu'il était nécessaire d'investir dans le travail, d'investir, de croire qu'il ne fallait pas augmenter les coûts de cotisation et que la masse salariale, avec le développement de l'emploi, ferait son œuvre. Car le moteur de la PSG, c'est l'emploi. 7 % d'augmentation de masse salariale cette année, qui permet d'augmenter les taux de cotisation, qui permet leur rentabilité des cotisations, sans augmenter l'assiette, sans augmenter le prélèvement sur tout un chacun. Ça a été l'objectif que l'on s'était fixé dès le départ. C'était de ne pas peser sur le coût du travail

avec aucune augmentation des cotisations. C'est ce que nous avons fait comme pari et le pari est plutôt réussi.

Je comprends l'inquiétude qu'il peut y avoir sur les deux autres branches qui sont l'AT et la famille. Mais je vais rappeler juste que la famille dispose d'une réserve de 7 milliards F CFP et que l'AT dispose lui aussi d'une réserve de plus de 6 milliards F CFP. Voilà.

En réalité, ce sont des régimes qui sont excédentaires chaque année, sauf là, depuis que nous faisons le prélèvement. Mais rappelons qu'il y a eu des augmentations des prestations familiales à hauteur de 4 milliards F CFP, au niveau du handicap et d'autres, qui ont fait que ce régime est déficitaire aussi, et ça a été voté avant nous. Nous ne l'avons pas remis en cause. Par contre, nous allons le réguler cette année *via* une mise sous conditions ressources des prestations familiales pour donner des prestations familiales aux plus nécessiteux, à ceux qui en ont vraiment besoin, dans tous les régimes de la même manière, et au faire à mesure, diminuer le montant des prestations. Ce qui viendra créer un équilibre dans la branche prestations familiales. C'est l'objectif que nous sommes fixés aussi cette année.

Nuihau, je te remercie de dire que le déficit de l'assurance-maladie, on s'y est tous attaqués, tout gouvernement confondu. Et je suis d'accord, le FADES a été une solution qui avait été mise en œuvre et qui a permis, à un moment donné, de stopper la machine, de stopper l'emballement de la machine. Des mesures ont été prises année après année et les recommandations, pour moi, sont majeures et importantes. C'est-à-dire que le panier de soins, en fait, il n'a pas été utilisé tel qu'il devait l'être. Le panier de soins opposable, c'est une vraie capacité à mieux rembourser les actes nécessaires de la vie tout en mettant en exonération ou en diminuant le taux pour ceux qui ne sont pas nécessaires. Et il va falloir s'appliquer, *via* des arrêts TCM, cette année, à en fixer une quantité qui est aujourd'hui de 14, les 14 premiers qui seront fixés en premier trimestre visent la longue maladie. J'attends que le projet de loi sur la longue maladie passe devant vous.

Une fois que les critères sont posés sur l'établissement de la longue maladie, on encadrera les prestations issues de cette longue maladie de manière posée parce que, oui, 17 % des personnes, du coup, des personnes font 50 % de la dépense d'assurance-maladie et donc, il faut encadrer celle-ci de manière claire sans créer de l'impossibilité dans le soin des personnes. C'est l'objectif. Il est tenu. C'est, d'une part, laisser les soins essentiels, tout en économisant sur le superflu. La deuxième manière, ça sera aussi le contrôle, un contrôle plus important. Aujourd'hui, quand on parle avec la CNAM en métropole, ils nous expliquent qu'en fait, ils recouvrent, dans la loi de financement, quasiment entre 2 et 7 % issus des contrôles sur l'assurance maladie, du financement de l'assurance maladie. On n'en est pas du tout à ce stade-là dans notre pays. Ce qui veut dire que, en travaillant sur un meilleur contrôle, mieux ciblé, ce que nous avons décidé de mettre en place en collaboration avec la CNAM, sur les procédures de recouvrement, sur les formations de nos contrôleurs. Ça fera de l'économie réelle et donc une réforme du contrôle médical sera nécessaire et sera proposée cette année pour favoriser un contrôle contre la fraude et les abus.

Un contrôle du RCT, du recours contre tiers, vous sera aussi émis cette année. Car n'oublions pas qu'avant les procès qu'il y a eu ces dernières années avec les assureurs, ceux-ci rapportaient 750 millions F CFP au régime chaque année et, aujourd'hui, c'est une peau de chagrin de 175 millions. Donc une réforme du RCT, du recours contre tiers, est nécessaire et elle vous sera aussi proposée cette année.

Et la réforme des financements des établissements de santé commence par les EPS, les établissements publics de santé, est déjà l'étude, puisqu'elle a été présentée au Conseil des ministres il y a deux semaines. Elle sera reproposée, puisque nous avons eu des petites corrections à faire avec la DBF et avec le ministère en charge de la fonction publique, mais elle sera proposée en début d'année pour pouvoir établir de nouvelles modalités de financement de nos établissements publics de santé, puisqu'aujourd'hui, force est de constater que le PMSI, le système de calcul, n'est plus adapté, et c'est ce qui est dit aussi en métropole, sur un bon nombre... Ça ne fait que démultiplier les actes sans regarder la réalité des nécessités de soins. Plutôt que de les démultiplier, c'est mieux soigner et affecter les fonds

pour mieux soigner. Donc on va retravailler là-dessus et on vous présentera cela courant, second semestre.

Donc cette année, c'est la réforme de l'assurance maladie qui vous sera présentée. Là, je ne vous parle que de la partie EA. Je n'ai pas parlé de la partie ORA, qui est chère à l'ensemble de cet hémicycle c'est la partie prévention. Nous devons avoir une prévention de terrain. Elle n'aura des effets que sur quatre à cinq ans, il faut dire les choses, mais elle ira sur à la fois de la promotion de la santé de terrain, mais aussi sur cibler ceux qui posent de vrais problèmes de maladie, comme le tabac, mais aussi les produits sucrés, salés, gras. Nous travaillerons aussi là-dessus pour diminuer les coûts à long terme de l'assurance maladie. C'est un vrai rétablissement sur l'assurance maladie que nous allons établir cette année avec vous et que nous allons vous proposer avec un plan devant la commission sur le premier trimestre.

Je vous remercie. Et oui, cette cotisation est vraiment nécessaire.

Le président : *Merci bien.*

Oui, Pascale. Plus d'intervention ? Passons au...

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, merci pour toutes ces explications. Cela fait, bien sûr, trois fois qu'on... Cela fait deux fois maintenant qu'on met en place cette... Je veux dire, cette cotisation exceptionnelle.

Ma question : est-ce que les élus que nous sommes pourront avoir le budget de la CPS ? Parce que nous n'avons rien, 2003-2024, et les projections, pour qu'on puisse un peu apprécier tous ces chiffres.

Et quand vous dites qu'il y a 7 % de la masse, qu'il y a eu une création d'emploi de 7 % en plus de la masse salariale, ce qui représente combien exactement ? Je veux dire, c'est bien d'avoir quelque chose de précis. Est-ce que cette augmentation, je veux dire, elle est de 2022, 2023, et les autres années, et on projette combien ? C'est bien d'avoir quelque chose de bien précis là-dessus.

Merci.

Le président : *Monsieur le ministre.*

M. Cédric Mercadal : Alors, elle a été prévue cette année dans la lettre de cadrage 2024, pour le budget d'exécution 2024, une augmentation de masse salariale de 4 %. On avait minoré l'augmentation en se disant on est à l'équilibre, 4 % c'est bien. On a fini à 7 %. L'augmentation de la masse salariale, moi j'avais préjugé que nous créerions un certain nombre d'emplois. J'estimais que la politique volontariste du pays permettrait cette création d'emplois. Clairement, entre septembre 2023 et septembre 2024, moi, je donne les chiffres et je remercie Vannina de ce travail. Il y a eu plus de 1650 emplois qui ont été créés et plus de 900 activités qui ont été créées au RNS. Ce qui veut dire qu'en réalité, le RSPF a pu diminuer sa charge, puisque plus de 3500 personnes sont sorties sur cette période de septembre à septembre du RSPF et sont rentrées dans les régimes contributifs, ce qui permet d'alléger le coût aussi et de le retrancher sur l'ensemble des régimes. Voilà.

Si tu veux savoir, la masse salariale, c'est ça qui nous a permis de sortir. Mais le chiffre précis, je te le fournirai, je n'ai pas de soucis, je peux le retrouver. Mais ça a été une volonté. Cette année, nous avons établi, avec un budget à l'équilibre, tel qu'annoncé par président Édouard, sur 3,8 % d'augmentation je pense qu'on sera à 4,5 %. Franchement, je le pense vraiment. Donc je pense qu'on sera bien cette année encore.

Le président : *Merci bien.*

Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le ministre. Est-ce qu'on pourrait aussi avoir, concernant le Autaea'era'a est-ce que nous avons terminé de payer cette dette qui nous pèse et elle globalise à peu près combien ? Parce qu'on sait qu'il y a des intérêts qui nous ont été soumis. C'est bien si on pouvait avoir tous ces éléments avec le budget avant qu'il y ait, je veux dire, ce serait bien qu'on ait tout ça avant peut-être la réforme, qu'on puisse bien étudier le budget de la CPS.

M. Cédric Mercadal : Tel que l'on avait dit en commission, mais je le réitère, une présentation du budget sera faite, j'en ai parlé à ma présidente de commission. Une présentation du budget sera faite aux membres de la commission et de manière élargie pour ceux qui voudront s'y présenter. On présentera le budget de la CPS, l'arrêté des comptes et la présentation du budget. Ça me paraît nécessaire que vous ayez ces informations, bien sûr.

Le président : *Voilà. Merci bien.*

Passons à l'article LP.1 de cette loi du pays.

Article LP 1

Le président : *Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Vous êtes pour ? À l'unanimité. Article 1^{er}. Qui s'abstient ? Qui est pour ?* 41 pour et 8 abstentions.

Voilà. Merci bien.

Article LP 2

Le président : *Article 2, même vote ? À l'unanimité.* S'abstient. *Bien.*

Maintenant, et pour l'ensemble de cette loi du pays, je vous demande de voter par boîtier numérique. Le vote numérique est ouvert.

Le vote est clos. *(Attente de l'affichage des résultats du vote.)*

41 pour et 10 s'abstiennent. Voilà, merci bien.

RAPPORT N° 150-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT INSTITUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE OCTROYÉE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Présenté par M^{mes} les représentantes Patricia Pahio-Jennings et Thilda Garbutt-Harehoe

Le président :

Passons au rapport n°4-150 qui concerne la prime exceptionnelle de la pension de retraite. Je demande au rapporteur de donner lecture de son rapport.

Patricia.

M^{me} Patricia Pahio-Jennings : *Merci, Monsieur le président. À vous qui êtes réunis ici à 12h, bonjour. Recevez mes salutations. Nous avons suffisamment reçu de salutations. Que l'amour règne.*

Dans un contexte marqué par la dégradation du pouvoir d'achat des retraités en raison de l'inflation et en réponse à une récente revalorisation de 2,3 % du Smig pour les salariés, une mesure exceptionnelle a été proposée afin de soutenir les bénéficiaires du régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française. Cette initiative vise à apporter une aide ponctuelle et équitable tout en préservant l'équilibre financier des régimes de retraite en attendant des réformes structurelles.

Le projet de loi du pays prévoit ainsi l'attribution d'une prime unique et forfaitaire, favorisant particulièrement les petites pensions.

Contrairement à une revalorisation en pourcentage, cette approche garantit un soutien immédiat et ciblé, tout en limitant les effets budgétaires à court terme. Financé par un excédent de 3 milliards de francs dans la branche retraite, un budget de 800 millions de francs a été alloué à cette mesure, permettant d'en faire bénéficier environ 33 600 retraités.

La prime sera exonérée de la contribution de solidarité territoriale et des cotisations sociales et n'affectera ni l'allocation complémentaire de retraite ni le minimum vieillesse. Par ailleurs, elle ne sera pas cumulable pour les bénéficiaires de plusieurs prestations, mais elle s'étendra également aux personnes percevant des allocations comme la pension de veuvage.

Après examen en commission le 18 décembre 2024, le texte a été amendé pour ajuster la date du versement qui interviendra au plus tard dans le mois suivant la promulgation de la loi. Cette démarche, éminemment saluée par les représentants, traduit une volonté de solidarité et de soutien renforcé envers les retraités en phase avec les attentes du CÉSEC.

En conclusion, cette prime exceptionnelle représente une mesure ponctuelle et ciblée pour préserver le pouvoir d'achat des retraités, tout en anticipant des réformes durables de la protection sociale.

Merci de votre attention. Mes salutations.

Le président : *Merci bien.*

Pareil, le CÉSEC n'a désigné aucun représentant pour venir présenter son rapport. C'est pourquoi, la Conférence des présidents de l'assemblée a fixé un temps de parole d'une heure afin de limiter nos interventions, réparties comme suit : 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura, et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite le Tavini à commencer son intervention. Tavini huiraatira, qui est l'intervenant du Tavini ? L'intervenant du Tavini, oui, Rachelle.

M^{me} Rachelle Flores : Merci, Monsieur le président.

Bonjour à toutes et à tous.

Je débute cette intervention en affirmant mon soutien global au projet de loi présenté visant à octroyer une prime exceptionnelle aux retraités du régime des travailleurs salariés de Polynésie française.

Cette mesure constitue une réponse immédiate à la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation, mais elle invite également à une analyse approfondie pour garantir qu'elle réponde pleinement aux enjeux soulevés.

Ainsi, sur la justice sociale et l'efficacité redistributive, la prime exceptionnelle, dont le montant estimé est de 23 000 francs par bénéficiaire, touchera près de 33 600 personnes. Ce choix de redistribution uniforme, financé par l'excédent de 3 milliards de francs de la branche retraite, est présenté comme égalitaire et ciblé sur les plus petites pensions. Cependant, cette approche forfaitaire ignore les disparités profondes existantes entre les différents profils de retraités. Par exemple, un retraité disposant d'une pension proche du seuil minimum percevra une aide dérisoire comparée à ses besoins réels, tandis qu'un retraité plus aisé bénéficiera du même montant sans considération pour ses besoins relatifs.

Cette uniformité, présentée comme une force, risque de devenir une faiblesse en alimentant un sentiment d'iniquité. Pour autant, j'ai tendance à penser qu'une revalorisation structurelle des pensions, bien

qu'exigeant des efforts budgétaires plus importants, aurait permis de cibler de manière plus précise les besoins des plus vulnérables. Comme il a été soulevé lors du débat en commission, cette mesure, en dépit de ses bonnes intentions, pourrait être perçue comme une solution provisoire insuffisante pour faire face à l'ampleur des problèmes économiques rencontrés par les retraités.

Sur les ajustements techniques et le calendrier d'application, l'amendement adopté prévoit que la prime soit versée au plus tard un mois après la promulgation de la loi. Pourtant, les délais réglementaires, incluant la publication et le recours auprès du Conseil d'État, décalent le versement de cette aide au mois de mars 2025. Cette temporalité contraste fortement avec l'urgence évoquée dans l'exposé des motifs. Elle illustre une dissonance entre l'intention affichée et la réalité de mise en œuvre. Comme cela a pu avoir été évoqué en commission, cette planification inadéquate pose question. Pourquoi avoir attendu la fin de l'année pour soumettre ce projet, sachant que l'inflation n'est pas un phénomène soudain ? En outre, le flot sous les critères d'éligibilité concernant les pensions non encore liquidées complique davantage son application. Je suis certaine qu'une meilleure anticipation aurait permis d'éviter ces délais, renforçant ainsi la portée immédiate de cette mesure au profit des retraités les plus modestes.

Sur l'inclusivité et l'impact global, le projet élargit l'éligibilité aux bénéficiaires des pensions de réversion et de l'allocation veuvage, ce qui constitue une avancée notable. Cependant, des questions subsistent quant à l'inclusion des retraités vivant à l'étranger. Bien que juridiquement obligatoire, ces dispositions pourraient alimenter un sentiment d'injustice parmi les retraités vivant sur le territoire polynésien qui peuvent percevoir cette mesure comme une déconnexion des priorités locales. Par ailleurs, le caractère uniforme de la prime limite sa capacité à réduire les inégalités entre les retraités. Comme le rapport de la commission le souligne, une analyse approfondie des différents profils des bénéficiaires aurait permis de développer des critères de redistribution plus ciblée. Dès lors, on comprend bien que cette omission affaiblit sensiblement la perception globale d'équité de la mesure.

Sur les attentes futures et la pérennisation des mesures, les discussions en commission ont révélé une attente claire de solutions structurelles et pérennes pour les retraités. Si cette prime exceptionnelle répond à une urgence, elle ne doit pas occulter la nécessité d'une réforme globale des pensions. Une augmentation forfaitaire, comme initialement proposée par le Conseil d'administration de la CPS, aurait apporté une stabilité à long terme tout en respectant les contraintes budgétaires.

Lors de l'examen de ce texte en commission législative, le directeur des prestations de la CPS a rappelé que l'option d'une revalorisation de 2 % des pensions bien que plus coûteuses, aurait été plus significative pour préserver le pouvoir d'achat des retraités face à l'inflation. **(M. Édouard Fritch, hors micro : « Très bien ! »)** De plus, l'absence de perspectives claires pour pérenniser ce type d'initiatives risque de créer des attentes non satisfaites parmi les bénéficiaires et conduire à moyen terme à l'émergence d'un sentiment de frustration vis-à-vis de ces assujettis qui ont été, en termes de protection sociale, les grands oubliés des réformes entreprises jusqu'à présent. Nous gageons avec insistance que le gouvernement prenne grand soin de nos retraités lors de sa future réforme sur la PSG.

Pour conclure, ce projet de loi bien qu'imparfait constitue un signal important envers nos retraités et une tentative louable de répondre à leurs besoins immédiats. Toutefois, il met à nu des failles structurelles qui appellent à une réponse plus ambitieuse et cohérente. Il est essentiel que notre gouvernement tire des enseignements de cette expérience pour anticiper et concevoir des politiques sociales à la fois justes et durables. **(M. Édouard Fritch, hors micro : « Très bien ! »)** Nous invitons donc le gouvernement à engager sans tarder une concertation approfondie avec les partenaires sociaux et les représentants de l'assemblée afin de poser les bases d'une véritable réforme des retraites.

Cette réforme devra viser à :

- d'abord revaloriser de manière progressive et structurelle les pensions pour préserver le pouvoir d'achat des retraités les plus modestes ;
- ensuite garantir un équilibre financier durable du régime de protection sociale généralisé, et en particulier de la caisse de retraite en évitant les mesures ponctuelles et limitées ;

– enfin, il s’agirait de renforcer les mécanismes d’équité entre les différents profils de retraités afin de réduire les disparités, voire les inégalités de traitement.

Pour conclure, ce texte doit être le point de départ d’une stratégie globale et pérenne en faveur de nos aînés, leur garantissant non seulement une aide ponctuelle, mais également lors des réformes à venir une sécurité économique accrue, digne et durable.

Bonjour, et merci de votre attention. (Applaudissements sur certains bancs du groupe Tavini huiraaatira.)

Le président : *J’invite l’intervenant du Tapura à donner lecture de son rapport.*

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, tout a été dit, là. C’est Madame Pascale Haïti qui va intervenir.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l’assemblée de la Polynésie française, Madame la sénatrice, Madame la députée, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames les représentantes de l’assemblée, chers collègues, *bonjour*.

A l’instar du budget de la Polynésie française dont les recettes fiscales n’ont jamais été aussi élevées, autrement dit « *au top* » pour reprendre l’expression du ministre de tutelle, la situation financière de la Caisse de prévoyance sociale, et en particulier de la branche « retraite » des salariés, paraît bien meilleure que ce qu’elle était ces dernières années.

La raison en est simple : le rebond économique observé au sortir de la crise Covid, et surtout le niveau soutenu en termes de création d’emplois, contribue largement au rétablissement des équilibres entre cotisants et pensionnés. À telle enseigne que les comptes présentent à ce jour un excédent de 3 milliards de F CFP, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter...

Pour autant, nous ne sommes pas sortis d’affaire puisque le niveau de réserves stagne à seulement la moitié du montant requis, soit 36 milliards de F CFP, pour garantir une certaine pérennité dans les versements.

Toujours est-il que le conseil d’administration de la CPS, en sa séance du 3 mai dernier, a émis le vœu de redistribuer une partie de cette cagnotte au profit de celles et ceux qui ont cotisé des années durant et qui, comme beaucoup de nos concitoyens, aspirent à retrouver un peu de pouvoir d’achat en compensation de la vague inflationniste qui les a eux aussi durement éprouvés.

Mais à ce stade de mon intervention, permettez-moi de rectifier les propos tenus en commission législative par le délégué interministériel du dialogue social et de la PSG, Monsieur Pierre Frébault, selon lequel « *les retraités ont été les grands oubliés jusqu’ici...* » Ce qui est faux ! En tout cas, pas sous l’ancienne mandature. Et de lui rappeler ce qu’il doit savoir, à moins d’être amnésique, que par trois fois — en décembre 2021, en mai 2022 et le 1^{er} janvier 2023 — les retraités ont bénéficié d’une revalorisation de leur pension à hauteur de 2 %. J’ajoute que le minimum vieillesse, *la pension de retraite*, a quant à lui augmenté de 5 000 F CFP par mois, passant de 80 000 à 85 000 F CFP à compter du 1^{er} décembre 2022.

Tout ça pour dire, mes chers collègues, que nous ne remettons pas en cause la faculté d’un gouvernement, quel qu’il soit, de faire un geste en faveur des plus démunis, surtout lorsque la situation économique et financière le permet, mais c’est la manière dont les choses nous ont été présentées qui interpelle.

Première interrogation et non des moindres : pourquoi avoir attendu six longs mois pour rebondir ou plutôt surfer sur cette idée de revalorisation provenant de la CPS ? Même si, nous le verrons plus tard, la générosité gouvernementale a ses limites...

Nous le savons tous, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation au risque de se prendre les pieds dans le tapis, source généralement de confusions et d'erreurs matériels... J'en veux pour preuve, la rédaction de l'article 4 du texte soumis en commission législative qui, malgré les modifications apportées pour tenir compte de l'avis des membres du CÉSEC, maintient coûte que coûte l'objectif, ou plutôt le rêve, d'attribuer la dite prime « *avant le 31 décembre 2024* ».

Quelle terrible désillusion pour tous ces bénéficiaires, plus ou moins fortunés, qui auraient pu ajouter un peu de beurre dans leurs épinards du réveillon ! Ils devront prendre leur mal en patience avant de percevoir cette prime attendue courant février-mars 2025. Mais vous n'en êtes pas à une coquille près puisque pour un texte qui s'articule autour de cinq articles, vous avez soumis à notre approbation pas moins de quatre amendements pour finalement supprimer la LP 5. Si ça, ce n'est pas de l'improvisation, je n'y comprends plus rien...

Autre motif d'incompréhension : pourquoi ne pas avoir fait droit à la demande de la CPS de revaloriser les pensions à hauteurs de 2 % plutôt que le versement d'une prime exceptionnelle et unique d'environ 23 000 francs pacifique comme il a été acté ? Nous ne sommes pas convaincus par la pertinence de ce choix tant ses effets ne seront pas les mêmes pour tous !

Il suffit de prendre sa calculette : sur la base d'*une pension de retraite*, il est certes préférable de toucher 23 500 F CFP d'un coup, plutôt que 1 700 F CFP par mois. Mais, dès que l'on passe aux tranches supérieures (par exemple avec 140 000 F CFP de retraite), les bénéficiaires y perdent au change, car le bonus aurait alors représenté 33 600 F CFP sur l'année. Et je ne parle même pas de tous les autres qui ne sont pas riches pour autant... Voilà donc la conception du ministre de la santé s'agissant d'une « *prime égalitaire entre tous* ».

Je vous accorde néanmoins le mérite d'avoir corrigé le tir en étendant au plus grand nombre le bénéfice de ladite prime qui, après amendement n° 1, s'applique désormais aux pensions de retraite, aux pensions de réversion du conjoint survivant et d'orphelin, mais également à l'allocation de veuvage ainsi qu'à l'allocation de solidarité aux personnes âgées. Mais par un effet mécanique, la prime de 26 000 F CFP évoquée au tout début a fondu comme neige au soleil pour tomber à un peu plus de 23 000 F CFP.

En conclusion, mes chers collègues, ne vous méprenez pas sur mes propos : si nous pouvons considérer cette prime exceptionnelle et unique comme une bonne mesure, en espérant d'ailleurs qu'elle soit reconduite les années prochaines sous l'impulsion du futur directeur de la CPS, il n'en reste pas moins que la précipitation et l'improvisation dont vous semblez faire preuve dans ce dossier nous conduisent à douter de votre sincérité à soutenir nos retraités.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers publics, chers internautes, *bonjour.*

Le Président de la Polynésie française soumet à notre examen un projet de loi du pays portant institution d'une prime exceptionnelle pour les bénéficiaires d'un régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française au titre de l'année 2004. Je dirais mieux vaut tard que jamais.

Comme nous le savons tous, l'augmentation de l'inflation des prix à la consommation survenue depuis la crise sanitaire impacte l'ensemble de notre population et a justifié plusieurs revalorisations automatiques du Smig. Et je remercie ma collègue Pascale Haiti d'avoir fait un peu l'historique des différentes revalorisations qu'il y a eu ces dernières années parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui, dans un climat social un peu tendu, on a souvent tendance à accuser le gouvernement de la mandature précédente de n'avoir rien fait. Donc merci pour ce rappel. *(Réaction inaudible de M. Édouard Fritch.)*

Toutefois, en l'absence de dispositif équivalent pour les pensions de retraite versées par la caisse de prévoyance sociale, les personnes retraitées ne disposent d'aucun garde-fou pour se prémunir de l'évolution de l'inflation si elles ne disposent pas de revenus complémentaires pour compenser ces effets et peuvent difficilement compléter leurs revenus par des activités salariées compte tenu de leur âge.

Les retraités s'en trouvent ainsi fortement fragilisés si la solidarité familiale peine à compléter les besoins des plus bas revenus.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de la CPS a sollicité une revalorisation des pensions de retraite de la tranche A de 2 %. Et pour nous, c'était tout à fait justifié.

Tirant les conséquences de cette demande, ce projet de loi du pays nous propose d'allouer une prime exceptionnelle de 23 000 F CFP exonérée de CST pour un montant total de 800 millions F CFP au lieu et place d'une revalorisation des pensions, afin de contenir les impacts budgétaires sur les exercices à venir compte tenu du niveau des réserves disponibles évaluées selon le rapport de présentation à 3 milliards F CFP. Là, je vais juste vous rappeler la discussion que nous avons eue sur le statut de marin pêcheur, pour certains ça semble évident, pour d'autres, non.

L'octroi de cette prime exceptionnelle pourra ainsi être accordée à l'ensemble des retraités relevant de la tranche A, d'une pension de réversion, de veuvage ou *de la pension de retraite*, soit un peu plus de 33 000 personnes. Et merci pour eux.

A here ia Porinetia ne peut que s'inscrire en la faveur d'une meilleure considération de la situation financière des retraités face au contexte d'inflation mais regrette, tout comme l'ensemble des mesures présentées, qu'elles ne soient pas pérennisées dans le cadre d'une réforme globale de la PSG. J'ai une pensée toute particulière aussi pour ces personnes âgées qui se sont vues refuser le renouvellement de leur carnet rouge et qui, par conséquent, se retrouvent dans une situation financière plus dégradée. Monsieur le ministre, nous attendons toujours les textes concernant ce sujet mais bon, je pense que tout viendra en 2025. *(Réaction inaudible de M. Édouard Fritch.)*

Dans ce contexte, nous vous encourageons, Monsieur le ministre, à prendre à bras-le-corps les sujets cruciaux — à bras-le-corps les sujets cruciaux parce qu'on en reparlera dans le texte suivant — qui concernent votre portefeuille qui, près de deux ans après votre prise de fonction, nous peignons toujours à voir le début d'un calendrier de mesures concertées, structurées et pérennes au bénéfice de décisions exceptionnelles, ponctuelles, qui ne cessent d'être reportées toujours à demain — toujours à demain, Monsieur le ministre. Ces réponses sont pourtant très attendues à la couverture des besoins sociaux.

Nous savons que la tâche est ardue, que les orientations à prendre ne sont pas toujours populaires, mais de vraies solutions doivent être apportées.

À force, Monsieur le ministre, les annonces, les discours ne suffisent plus. Les actions, mais après concertation — n'oubliez jamais la concertation — c'est beaucoup mieux.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale sur ce projet de loi du pays est désormais close. Je redonne la parole au gouvernement.

M. Cédric Mercadal : Madame la représentante, Madame la présidente de commission, chère Rachel, oui, la réforme de la retraite est nécessaire. J'ai mandaté avec pour mon président Pierre Frébault pour pousser ce dossier, qui sera sur vos tables, je pense, en 2026, puisque l'objectif est de revoir la retraite de manière plus large et de pérenniser certains systèmes pour qu'elles soient solidaires, qu'elles réduisent les inégalités et qu'elles fassent bénéficier surtout une sécurité économique pour les plus petites pensionnées. C'est dans ce cadre-là qu'elle est demandée et c'est dans ce cadre-là qu'elle devra être guidée.

La réévaluation des modalités de retraite est une particularité, c'est-à-dire qu'on met 2 % à la tranche A. Ce que l'on ne dit pas, c'est que *la pension de retraite*, tous ceux qui sont en-dessous d'une pension de 85 000, en fait, eux, quand ils voient revaloriser leur retraite, l'aide sociale diminue. Ce qui fait qu'ils ne voient pas l'augmentation arriver. (*M. Édouard Fritch proteste.*) Si, le FSR, c'est le cas. Le FSR, c'est le cas. La perception, donc, et on s'en est convenu avec les membres du conseil d'administration, c'est-à-dire que quelqu'un qui aurait eu une pension de 175 000, il aurait eu 42 000. Mais quelqu'un qui avait une petite pension, il n'aurait rien eu. 2 %, ça aurait fait 1 000 ou 2 000 francs. On a décidé de répartir l'argent que l'on avait mis de côté et budgété pour le budget 2024 — donc il était budgété en 2024 en PSG — de le répartir entre tous de manière équitable, c'est-à-dire au départ 26 000 francs. Et puis, quand on a eu le second avis de la CPS qui est intervenue en août, en fait, il y avait une partie des personnes qui manquait, parce qu'il y avait une rupture d'égalité qui était constatée entre les gens qui y résidaient ou non en Polynésie, et on n'avait pas pris en compte le veuvage et autres. Donc, ça fera 23 500 francs pour tous. C'est pour ça qu'on a été obligés... Il y avait une rupture d'égalité au sein même du régime et il aurait entaché d'inégalité, donc nous avons dû faire le nécessaire. Et pour plus de justice sociale, tous ceux qui ont cotisé au régime devaient en bénéficier, y compris ceux qui ont l'assurance veuvage, comme tu l'as dit Pascale, et la réversion. Donc il a été décidé avec le conseil d'administration d'appliquer cette modalité de calcul équitable, tout le monde, d'un 23 500 francs. En cela, on redistribue de l'argent sans engager le régime plus tard, puisque le cumul de ce 2 % coûte sur 20 ans 16 milliards au régime.

À l'aune de la réforme et dans les calculs de prospective, nous avons préféré être prudents et dire qu'année après année on regardera combien on peut donner aux retraités, parce qu'il faut donner aux retraités dans l'attente de la réforme des retraites 2026, je le rappelle. C'est en ce sens que pour moi, il était nécessaire de donner 23 500 francs aux retraités qui doivent en bénéficier en fin d'année. Ça a pris du retard. Le texte a pris du retard. Mais aujourd'hui, il est sur vos bancs et je pense que la date du 31 décembre est pour l'ouverture des droits. Cette date a été fixée pour tout pensionné qui aura vu ses droits ouverts jusqu'au 31 décembre pourra bénéficier de cette prime. Donc tous les retraités de 2024 pourront bénéficier de cette prime. Nous voyons les vrais chiffres tout à l'heure, nous l'avons dit, ils sont excédentaires en PSG. Donc il était prudent de redistribuer avec des chiffres excédentaires en PSG à tous. Voilà. Constat comptable, on peut le faire, on le distribue. C'est tout. Ça ne va pas beaucoup plus loin, et c'est équivalent pour tous. C'est-à-dire que les fortes pensions n'ont pas forcément eu beaucoup d'argent, mais les petits, eux, ont eu plus d'argent que ce qu'ils auraient pu escompter. Et c'est un calcul que nous avons fait avec tous les administrateurs, patrons et salariés, au niveau du conseil d'administration, avec un avis favorable du conseil de l'administration, pour penser aux petits retraités.

Et je remercie la ministre des solidarités qui, suite à vos avis aussi, a permis de l'obtenir pour l'ASPA. Les gens qui ont l'ASPA, donc *la pension de retraite issue* de l'aide sociale fonctionne aussi. Voilà, tout le monde aura cette prime en fin d'année. Et je pense qu'on doit s'en féliciter de pouvoir aider nos retraités.

Je vous remercie.

Le président : Édouard.

M. Édouard Fritch : *Oui, Monsieur le président*, je crois que nous ne sommes pas les seuls à avoir des doutes sur cette intervention du Pays à hauteur de 23 500 puisque, si j'ai bien entendu l'intervenant du Tavini huiraaatira, on se pose des questions aussi. Je crois qu'il y a un problème. Il y a un problème chez vous, c'est que vous confondez le retraité qui a servi pendant X années, la personne qui a travaillé, la personne qui s'est défoncée, la personne qui a cotisé — parce qu'un retraité cotise et aujourd'hui, il récolte le fruit de ses cotisations — à cause de personnes à côté qu'effectivement nous avons décidé d'aider, que ce soit *la pension de retraite* ou autre, ça, c'est de l'aide sociale. C'est de l'aide sociale, ce n'est pas le revenu d'une personne qui a tous les mois mis de côté pour pouvoir avoir quelque chose à la fin de son service.

Et lorsque vous dites que c'est à cause de tout le reste qu'aujourd'hui, vous privez le retraité d'une augmentation de 2 %. On vous a fait la démonstration. Pascale Haiti vous a expliqué que, pour quelqu'un qui a 85 000 francs par mois de retraite, bien sûr que 2 %, il en est bénéficiaire, mais celui qui a 140 000, c'est-à-dire une grande partie des retraités, de ceux qui ont payé leur retraite, ceux-là.

Alors, cette interprétation, je ne sais pas... Confondre ceux qui ont servi pendant des années et ceux qui font partie de l'aide sociale, à mon avis, est grave et en tous les cas, c'est un manque de reconnaissance. Pour moi, c'est un manque de considération pour ces personnes et manque de justice sociale pour ces personnes qui ont servi leur Pays et qui ont travaillé au long de leur vie.

Alors, c'est vrai que vous nous annoncez que c'est Pierre Frébault qui va mener les groupes de travail. J'aime bien Pierre Frébault. Je l'aime bien, je l'apprécie. Il a travaillé aussi pour nous, mais sa déclaration en commission, par contre, me fait peur. Sa déclaration en commission, où il affirme que le Tapura huiraaatira n'a rien fait pour ces retraités pendant huit ans, dix ans, qu'on n'a rien fait ? Là aussi, pourquoi ? Pourquoi ériger le mensonge en argument politique ? Je vous renvoie aux différentes augmentations des retraites que nous avons faites sur les cinq dernières années. Mais allez avouer publiquement, dans une commission... Hé, franchement ! Franchement, ce sont des sujets auxquels nous sommes sensibles. Nous avons envie de vous donner la main, nous avons envie de travailler avec vous. Mais si vous nous prenez des gens qui viennent nous mentir à longueur de séance de travail, je ne peux pas accepter cela. Il faut arrêter.

Le président : *Merci bien.*

Plus d'intervention ? ... Vous voulez répondre ?

M. Cédric Mercadal : Président, je comprends ce que tu veux dire. Vous avez revalorisé de 6 %, c'est les 3 dernières années, le SMIG. Non, non, mais la retraite sur 3 ans, 6 %, en pleine crise Covid, là où l'inflation avait augmenté. Je le sais, puisque je rédigeais une partie des arrêtés.

Quand je parle de petits cotisants, je pense surtout au travailleur qui a travaillé au SMIG jusqu'en 95, qui touchaient 87 000, qui avait un SMIG à 87 000, qui, aujourd'hui, a 75 % de sa pension calculée sur ses 87 000 et qui se retrouve *avec une pension de retraite*. C'est à lui que je pense. Quand on revalorise les pensions, toutes ces personnes d'avant 95, qui avaient un SMIG, et qui ont cotisé toute leur vie se retrouvent en difficulté. Et donc, leur donner plus, avec 23 500 francs, que si on augmente *la pension de retraite* et qu'ils se retrouvent à un plancher, ça me paraissait plus correct, parce qu'eux aussi ont travaillé 40 ans. Et on se retrouve avec plusieurs personnes qui ont travaillé 40 ans et qui ont travaillé pour les régimes, qui sont à la retraite. Et c'est à eux que je m'adresse aussi en donnant 23 500 francs. Quand on parle de justice, c'est vers eux que je pense. Ces gens-là qui ont travaillé avec un SMIG qui était bien inférieur à celui d'aujourd'hui, et qui sont à la retraite aujourd'hui, et qui sont touchés par les systèmes qui sont 75 % de la pension, de la dernière pension. C'est à eux que je pense.

Il faut qu'on soit, à un moment donné, sur 2026, et je pense qu'il faut partager, et qu'on le partage tous, à penser à nos retraités, puisque demain, et quand je dis demain, 2030, ils occuperont un nombre : 1 %, une personne sur 5 aura plus de 60 ans. 2050, une personne sur 5 aura plus de 65 ans. C'est à eux qu'il

faut penser avec un régime qui sera établi et pérenne pour eux. La prime cette année, on a mis l'argent, on le distribue à tous. On verra l'année prochaine si on peut le faire, on le fera.

En 2026, on fait une réforme de la retraite ensemble qui viendra pérenniser un certain nombre de systèmes qui iront pour les plus petites pensions, parce que c'est eux les oubliés des réformes de ces dernières années. Les petits pensionnés n'ont pas été pris en compte. Certes, avec des augmentations *de la pension de retraite*, que je ne remets pas en compte. C'est l'aide sociale qui est venue aider, mais l'augmentation des comptes et la prise en compte des années travaillées des petits pensionnés ne l'a pas été.

Il faudra travailler, d'ici 2026, pour améliorer ça avec une pérennisation du financement de la retraite et faire en sorte qu'au regard des projections et des capacités que l'on a, d'aider ces petits pensionnés.

Je ne dis pas le contraire de ce que l'on peut affirmer, je veux aider ceux qui ont des petites pensions, parce qu'aujourd'hui, sur le panier de la ménagère, ce sont les plus impactés, alors qu'ils ont travaillé toute leur vie. Voilà. Et je pense que c'est dans ce sens qu'on doit aller, entre nous.

Le président : Oui, Edouard ?...

Le président : Non, Président. *Nous devons juste y réfléchir.*

Cette histoire de prime à 23 500 francs, enfin, j'ai envie de l'identifier à une ivresse. Bien sûr qu'à la fin du mois de mars, avril, je ne sais pas, la personne va toucher ses 23 500, qu'elle soit à 80 000 francs ou à 150 000 francs par mois. Quand elle aura consommé ses 23 500, c'est quoi 23 500 ? C'est deux caddies ? Un caddie pour certains, parce qu'ils vont en profiter de ces 23 500 ! Et le lendemain de l'ivresse, ils vont revenir au même niveau qu'ils avaient la veille.

Vous croyez que c'est leur rendre service ? Vous croyez que vous aurez rendu heureux les gens en leur donnant comme ça ? C'est *de la corruption* ce truc-là. J'aurais été, moi, à la place de Moetai Brotherson, vous m'aurez accusé de *corruption*, parce que c'est *one-shot*. Vous savez ce que c'est que le *one-shot*, hein ? Il n'arrive qu'une seule fois, mais en général à des moments bien précis.

C'est ça que nous contestons, et nous pensons qu'avec une révision de l'indice, c'est un processus qui va bénéficier aux retraités pendant un certain temps. C'est vrai que les moins, les moins nantis, et comme vous l'avez précisé, Monsieur le ministre, ce sont des cas sociaux — vous pensez aux cas sociaux —, il y a d'autres mesures pour eux.

Une des mesures qui est réclamée par ces retraités depuis un certain temps, c'est qu'on essaie d'influencer le prix, le coût du caddie ! Les prix à la vente dans les magasins, où en sommes-nous ? C'est ça, c'est le coût de la vie qui nous piège aujourd'hui, mais ne confondez pas tout.

À mon avis, en modifiant cet indice, en le mettant, en augmentant de 2 %, cela aura des retombées beaucoup plus intéressantes pour les retraités, comme pour les cas sociaux, à plus long terme.

Le *one-shot*, là, je vous le dis, c'est identique au cas de l'ivresse, le lendemain, on se réveille avec une gueule de bois et on se dit : Merde alors ! Rien n'a avancé. On revient à l'ancien niveau.

Le président : *Étant donné qu'il n'y a pas d'amendement sur ce projet de loi, nous allons donc passer au vote. Je mets aux voix ce projet de loi...*

Oui, prenez votre boîtier électronique pour voter.

Le vote est ouvert. *Le vote est ouvert.*

(Attente de l'affichage des résultats du vote.)

Le vote est clos. *Le vote est clos.*

51 pour. Merci bien.

RAPPORT N° 152-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION N° 79-21 DU 14 OCTOBRE 2021 RELATIVE AU SOUTIEN DE L'ÉTAT À LA POLITIQUE DE SANTÉ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{mes} les représentantes Rachelle Flores et Sylvana Tiatoa

Le président : *Concernant ce dernier projet sur le rapport 152 et portant approbation du projet avenant n°2 relatifs au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française.*

J'invite le rapporteur à donner lecture de son rapport. Sylvana ?

M^{me} Sylvana Tiatoa : *Merci, Monsieur le président.*

Alors, Monsieur le Président de l'assemblée, Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes, cher public, *bonjour.*

Le projet d'avenant n° 2 s'inscrit dans le cadre de la convention n° 79-21, conclue le 14 octobre 2021 entre l'État et la Polynésie française, visant à renforcer la politique de santé sur l'ensemble du territoire polynésien. Cette convention avait pour objectif initial de couvrir la période 2021-2023 avant d'être prolongée jusqu'à la fin de l'année 2024 par un premier avenant.

Face aux enjeux spécifiques de santé dans un territoire insulaire marqué par des défis géographiques, des besoins croissants liés au vieillissement de la population et à l'évolution des maladies chroniques, la Polynésie française et l'État souhaitent prolonger cette collaboration.

Premièrement, un partenariat nécessaire pour la santé en Polynésie française. La Convention initiale avait permis la réalisation d'avancées significatives, notamment dans le domaine de l'accès aux soins pour les populations des îles éloignées, le développement d'infrastructures hospitalières et la formation du personnel médical.

Grâce au soutien financier et technique de l'État, des équipements de télémédecine ont été déployés, des formations en oncologie ont été dispensées avec l'appui du CHU de Bordeaux et des internes en médecine ont été mis à disposition du Centre hospitalier de Polynésie française. Ces actions ont contribué à améliorer la qualité des soins et à répondre aux besoins spécifiques des patients tout en renforçant les capacités des structures sanitaires locales.

Deuxièmement, objectif est porté de l'avenant numéro 2. Le second avenant propose de prolonger la Convention jusqu'au 31 décembre 2025. Cette extension permettra de maintenir les actions engagées, en particulier dans le domaine de la formation médicale et des investissements sanitaires, de poursuivre les discussions entre l'État et la Polynésie, pour établir une nouvelle convention pluriannuelle à compter de 2025.

En outre, le prolongement de ce partenariat évitera une interruption des initiatives en cours, notamment celles liées à la formation des personnels soignants locaux, un enjeu crucial pour garantir la qualité des soins en Polynésie française.

Le projet d'avenir n° 2 a été présenté à la commission de la santé et des solidarités le 18 décembre 2024. À l'issue des débats, les membres de la commission ont unanimement approuvé le texte, soulignant son importance pour la pérennité des actions sanitaires et le développement du système de santé polynésien.

J'invite donc les membres de notre assemblée à soutenir ce texte. *Merci.*

Le président : *Merci bien. Pour l'examen de ce projet de délibération, 50 minutes ont été réparties comme suit : 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura, et 9 minutes pour les non-inscrits. J'invite maintenant les membres des non-inscrits à donner lecture de leur rapport.*

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le Président.

Il nous est transmis en urgence, à l'aube de la nouvelle année, pour un examen, un projet de délibération portant approbation d'un projet d'avenant n° 2 à la convention triennale relative au soutien de l'État à notre politique de santé 2021-2023, dont l'objet principal vise à proroger, une fois de plus, sa durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025, selon les mêmes modalités de mise en œuvre.

Et pourtant, mes chers collègues, à plusieurs reprises, au sein même de cette assemblée, le ministre de la santé nous avait rassurés sur les avancées d'une nouvelle convention État-Pays Santé.

Je me rappelle encore de la déclaration du ministre à son retour de Mission de Paris, nous annonçant l'accord de l'État de financer les molécules onéreuses et les évacuations sanitaires. Dubitative, j'ai tenté de rechercher dans le projet de loi de finances de l'État une trace de la ligne budgétaire de cette nouvelle convention État-Pays Santé pour l'année 2025, mais en vain. Ce sont les amendements de ma collègue Mereana Reid Arbelot qui m'ont confirmé que l'accord de l'État n'était pas acté et que la Polynésie française allait une fois de plus devoir attendre.

On ne négocie pas une convention État-pays par voie d'amendement si on a obtenu l'accord de l'État. Ces amendements prévoyaient une enveloppe de 2,4 milliards pour le financement des évacuations sanitaires et de 1,6 milliard pour le financement des molécules onéreuses. Selon les dires du ministre devant cette assemblée, l'État aurait dû les inscrire pour marquer son accompagnement dans le domaine de la santé de la Polynésie française.

Alors, il est vrai que la France connaît une période d'instabilité, mais il y a bien eu des rencontres et des négociations à Paris, et un projet de loi de finances a bien été présenté à l'assemblée nationale, mais sans ligne spécifique pour la Polynésie française, ni dans le secteur sanitaire, ni dans le domaine du 3IF ou de la dette nucléaire.

Quelqu'un n'indique pas tout, ou, l'État et la Polynésie française n'arrivent pas à se comprendre ou ne comprennent pas les mêmes choses. On entendra sans doute dans quelques jours des accusations du Tavini Huiraatira envers l'État, malgré les bonnes relations et la communication fluide qu'entretient notre Président et le président de la République.

Mes chers collègues, comme nous le savons tous, la politique de la santé relève de notre compétence de longue date et ne fait l'objet d'aucune compensation financière directe de l'État. Cependant, son soutien ne reste pas pour autant inexistant et s'est traduit par la mise en place de partenariats contractuels dès la constitution de notre PSG pour accompagner notre Pays au soutien de notre système de santé, que cela soit en matière d'expertise comme en matière financière.

Pour rappel, plusieurs missions IGA, IGF, IGAS se sont succédées, également pour dresser des états des lieux plus ou moins heureux et plusieurs récents rapports de la CTC ont complété notre information pour nous aider à mieux construire et faire évoluer notre politique sanitaire au travers du SOS — On attend toujours la réévaluation — et mieux définir sa prise en charge financière par notre PSG. Ces travaux ont été complétés par ceux conduits par notre assemblée par la mission d'information sur la gestion de la crise sanitaire, qui propose au travers de ces recommandations plusieurs mesures qu'il conviendrait de déployer pour mieux anticiper à l'avenir les catastrophes sanitaires.

À son arrivée aux affaires, le gouvernement Brotherson avait défini l'élaboration de cette convention État-Pays pour la santé comme un dossier prioritaire de la mandature, les besoins et la situation dans nos hôpitaux et dans le domaine de la santé étant criants et urgents après la dure crise que nous avons traversée avec le Covid. Pour autant, nous sommes saisis ce jour, encore une fois, pour étudier un simple avenant de prorogation d'un an qui ne fait que proroger l'avenant n° 1, sans aucune nouvelle mesure significative.

Encore une fois, nous le regrettons et nous le déplorons, car nous vous faisons confiance, M. le ministre, sur vos propos que vous nous avez tenus au sein de cette assemblée. Mais il est vrai qu'on ne peut pas taper sur l'État ici, dans cette Assemblée, dans des discours parfois haineux, et tendre la main de l'autre côté au seul partenaire financier que la Polynésie française a depuis des dizaines d'années.

Nous pensons que les moyens financiers établis dans cet avenant ne pourront répondre aux besoins de soutien aux investissements pour notre hôpital, nos hôpitaux périphériques ou encore nos dispensaires et centres médicaux dans nos îles.

S'agissant de ce volet relatif au financement des investissements de 477 millions de francs, nous l'avions souligné par le passé à maintes reprises que ce montant est imputé sur le volet santé du contrat de développement et de transformation 2024-2027, approuvé par notre assemblée. Ce montant annoncé ne relève donc que de l'affichage, puisque l'enveloppe financière dédiée à la santé ne sera pas abondée, encore une fois, par de nouveaux crédits.

Il serait d'ailleurs intéressant que vous nous fassiez le bilan sincère, aujourd'hui, de l'état d'avancée de ces travaux, surtout en matière d'oncologie. Lors de l'examen par notre assemblée, nous avons déploré que l'avenant n° 1 avait, sur la prise en charge de l'oncologie, tout bonnement et simplement supprimé toutes les actions et opérations rattachées figurant dans l'annexe 1. Qu'en est-il pour cette année ?

Je souhaite rappeler que les contreparties exigées du Pays visant à diminuer progressivement les tarifs des prestations médicales pratiquées par le CHPF aux assurés des régimes métropolitains réduisent à néant sa portée financière puisque leur annulation, prononcée par les tribunaux, conduit à un nouveau besoin de financement par le Pays de 1,6 milliard par an du CHPF. En d'autres termes, la Polynésie française s'est exécutée et cela a accentué les déficits de notre hôpital. Il s'agit donc bien là d'une perte financière pour notre Pays.

Nous faisons aussi le même constat pour l'enveloppe dédiée à l'accompagnement de nos populations dans le domaine de la santé, des moyens insuffisants pour garantir l'accès aux soins pour toute notre population. Pour autant, l'avenant n° 2 à la convention santé, soumise à notre approbation, nous est présenté comme un projet écrit dans l'urgence, sans réelles analyses des priorités, pour reconduire quelques actions affichées pour un montant de 1,5 milliard « annuel ».

Vous me répondrez, sans doute, c'est mieux que rien et au moins, la formation de nos jeunes sera assurée. Car dans cette convention, c'est bien là l'élément positif, puisque les dispositifs relatifs à la prise en charge des internes, selon les travaux conduits en commission, seront reconduits en cofinancement avec le Pays lequel devra prendre toutefois à sa charge l'indexation de leurs rémunérations ainsi que les gardes et astreintes, les frais de déplacement et le transport. Il en va de même pour les assistants, exonération faite de l'indexation à laquelle ils ne peuvent pas prétendre.

Nous regrettons que les concertations n'aient pas permis d'aboutir à de nouveaux engagements du Pays et de l'État pour améliorer notre politique de santé. Une deuxième année blanche pourrait-on ainsi résumer cette convention. La santé est pourtant le sujet majeur dont les enjeux se présentent tous les jours avec un peu plus d'acuité et d'urgence.

Ils doivent être solutionnés au cours de cette mandature et se présentent comme le plus important, compte tenu de l'impact sur notre population et l'équilibre de nos comptes sociaux. Les constats sont les mêmes et les avancées sont peu visibles. Le gouvernement a décidé de développer la prévention par

l'augmentation des taxes sur nos produits sucrés, salés et gras. C'est son choix et nous ne le partageons pas dans un contexte aussi inflationniste.

Monsieur le ministre, Je ne finirai pas sur une note positive, puisque vous avez décidé de travailler seul avec les élus de votre camp en ne répondant pas à ma demande de visite de courtoisie. J'aurais souhaité vous apporter ma contribution dans les négociations à Paris, car le contexte en France est tendu et instable.

Pour finir, nous savons que l'État n'a actuellement pas de budget adopté, qu'en est-il donc de cet avenant ? Quelle valeur budgétaire a-t-il ?

Je reste convaincue que nous ne pouvons pas nous passer pour redéfinir notre politique de santé, du soutien de l'État, tant en matière d'expertise qu'en matière financière.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

L'intervenant du Tapura ?

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président.*

Je ne veux pas paraître redondante par rapport à ce qui a été dit par ma collègue députée, mais je reprends aussi dans la continuité de ce qui vient d'être dit. Mais le 25 avril 2024, à l'adresse des élus autonomistes, le Président Brotherson déclarait ici, même dans cette enceinte : « *Il faut que vous vous habituez à ce que les indépendantistes travaillent mieux que vous avec l'État !* »

Ce n'est visiblement pas le cas, en tous les cas, dans le domaine de la santé, secteur ô combien prioritaire, si l'on en juge par le projet d'avenant n° 2 à la convention État-Pays 2021-2023 que vous soumettez à notre approbation.

Je rappelle — juste un petit rappel pour ceux qui sont un peu amnésiques — qu'il s'agit là d'un étroit partenariat élaboré sous le gouvernement d'Edouard Fritch au plus grand bénéfice des patients polynésiens comme des professionnels de santé et des étudiants dont nous avons déjà acté la prolongation d'une année. Mais à l'évidence, ce délai supplémentaire n'a pas servi à grand-chose pour pouvoir repartir sur de nouvelles bases puisque vous nous demandez encore aujourd'hui, et en toute urgence, de repousser l'échéance au 31 décembre 2025.

La faute, si nous en croyons le rapport de présentation, à la survenance « d'événements politiques hexagonaux », le dernier en date étant la chute du gouvernement Barnier après seulement trois mois aux affaires. Or, nous avons peine à croire que, s'agissant d'un ministre — que je respecte —, qui se décarcasse autant..., les discussions entamées « dès septembre 2023 » n'aient pas permis d'aboutir à un meilleur résultat.

Il faut dire aussi qu'avant de partir en métropole, courant octobre 2024, le ministre de la santé avait fait part publiquement de son souhait de revoir certaines dispositions de ladite convention, reprochant à celle-ci de se focaliser uniquement sur de l'investissement et de la formation. Ce qui est déjà pas mal, soit dit en passant, puisque durant la période 2021-2023, le soutien annuel de l'État était évalué à hauteur de 1,6 milliard de francs pacifique.

En d'autres termes, indépendamment de pouvoir disposer d'un interlocuteur valable et durable au ministère parisien de la santé, il semble que les négociations soient arrivées à un point de blocage sur la question des molécules onéreuses et des Evasan urgentes que le gouvernement Brotherson souhaiterait voir prises en charge en tout ou partie par le budget de la Nation.

Et là, je vais me permettre de faire un focus. Je me suis amusée à aller lire le PV de la commission de la santé du 18 décembre 2024 dernier, et je cite le directeur de cabinet du ministère, je vous cite : « On a vu le ministère métropolitain de la santé pour lui dire que nous allions déposer des amendements, amendements qui ont trouvés un avis favorable de la Commission des Finances — de l'assemblée nationale — mais qui n'ont pas été retenus une fois transférés au Sénat. », dixit Monsieur Anthony Pheu, directeur de cabinet du ministre.

C'est grave ! C'est quand même grave ! Et je m'insurge contre ce qui a été dit par votre technicien, Monsieur le ministre.

Vous savez, je suis très respectueuse des fonctions, mais des propos tenus, mais des propos mensongers, et c'est là où je rejoins l'intervention de ma collègue députée. À quel moment, à quel moment vous nous avez invités peut-être, je parle des parlementaires qui œuvrent en France, à Paris, aussi bien à l'assemblée nationale ou au Sénat pour nous parler de tout ça ! Et, à quel moment on aurait transféré des amendements, les 10 amendements au Sénat ?

Mais c'est grave de tenir des propos mensongers de ce genre-là ! En plus, publiquement en commission de la santé ! Si ça venait d'un élu, j'aurais laissé passer, mais venant d'un technicien, non, ça ne passe pas Monsieur le ministre, parce que c'est totalement faux !

Vous croyez que nous n'avons pas le souci des problèmes de la Polynésie française ? Eh bien, bien sûr que oui ! Mais il serait peut-être légitime aussi qu'on nous associe aux rencontres.

Nous prenons notre bâton de pèlerin à Paris. Vous croyez que nous n'allons pas frapper à toutes les portes ?

Qu'est-ce qui s'est réellement passé avec les amendements qui viennent d'être énumérés par Madame la députée ? Ce n'est pas des amendements qui vont faire sortir une nouvelle convention. Ça ne se fait pas comme ça !

En commission des finances, on peut tout faire passer, mais si nous n'avons pas le gage du gouvernement, ça tombe sur le coude de l'article 40. Ça ne me passe pas, les amis ! Il faut arrêter de m'y mentir, ici.

Qu'est-ce qui s'est réellement passé ? Une fois que le 49-3 a été déclenché à l'assemblée nationale, le budget de la nation est revenu à sa forme initiale au Sénat. Il fallait... Tout était à refaire !

Et c'est là que la députée, ma collègue députée Arbelot m'interpelle pour me demander : J'ai des amendements, est-ce que tu pourras faire passer ?

Ce n'est pas ainsi que cela se passe, chers ministres ! Dès de départ, il faut en discuter.

Mais qu'est-ce qu'on a fait ? On a quand même essayé d'aller discuter avec nos spécialistes de la santé, avec les techniciens du ministère de la santé à Paris, et on savait qu'il y avait ce couperet-là de la motion qui se promenait au-dessus de nos têtes.

Qu'est-ce qu'ils nous ont conseillé, *Monsieur le ministre* ? Il faudra que vous reveniez, et essayez de mettre tout ça dans la prochaine convention.

Alors, il faut faire attention aussi à ce qu'on vient de dire là, là, à côté.

Je ne suis pas une fêrue d'aller faire de la relecture du PV, mais sur ça, je ne laisse pas passer. Quand on met en cause le Sénat pour quelque chose qu'il n'a pas fait, je veux bien, parce que la sénatrice peut aussi dire « *quid* alors de l'amendement obtenu au Sénat sur les délais des ayants-droits, des malades,

victimes aux essais nucléaires et que ceux qui ont voté la motion de censure ont fait tomber ? » Le délai, c'est demain, demain 31.

Quand on veut dire des choses, il faut bien s'assurer de la véracité de nos propos. Ce n'est pas vous, *Monsieur le ministre*, qui avez dit, hein, je crois, mais j'exigerais aussi, des excuses publiques parce que là, je m'insurge contre ça.

Pour l'heure, de ce que nous savons, en parlant de ces vaccins, bien sûr, c'est notre combat depuis très longtemps, parce que l'État vient participer. Les molécules onéreuses, je vous renvoie à la lecture du rapport déposé à l'époque du premier ministre Édouard Philippe. Président Moetai faisait partie de la mission dite loi EROM. Nous étions déjà sur le sujet. Il ne faut pas dire qu'il y en a certains qui bossent et il y en a certains qui ne font rien. Non, non ! Pour le moment, Nous n'avons pas encore obtenu, et je profite de l'occasion pour vous tendre la main, *Monsieur le ministre*. Nous sommes là ! J'ai toujours aimé dire, et je continue à dire, quand nous sommes en France, nous ne sommes pas pour un parti, nous sommes pour la Polynésie ! Vous pouvez compter sur nous. Mais qu'on ne nous serve pas aussi, comme on dit, les Français, enfin, les métropolitains, les hexagonaux plutôt ils aiment bien dire ça. Il ne faut pas aussi nous traiter pour les petites voiturettes ramasse-crottes là, par derrière, surtout en matière de santé. Le sujet est tellement sensible. D'accord ?

En attendant, cette seconde prorogation de la convention du 14 octobre 2021 relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française va pouvoir, à minima garantir, une certaine continuité dans la qualité de l'offre de soins, s'agissant notamment de la mise à disposition d'internes ou encore de formation comme on l'a vu dernièrement avec la première promotion d'un DU « urgences en milieu isolé ». Autant de coopérations qui fonctionnent bien, de l'aveu même des techniciens. Sans parler d'un troisième volet portant sur de petits investissements à réaliser ainsi que du fonctionnement. Le tout, sur la base d'une enveloppe budgétaire de 4 millions d'euros, soit 477 millions F CFP, que le gouvernement va pouvoir utiliser avec certaines marges de manœuvre. Gageons qu'il en fasse bon usage !...

Voilà donc, mes chers collègues, l'analyse que je retire de ce dossier qui se résume à une simple prolongation du dispositif existant dans l'accompagnement de l'État à notre système de santé et que le groupe Tapura huiraatira bien sûr va voter favorablement.

Je vous remercie.

Le président : *Merci bien.*

L'intervenant du Tavini.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie, Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, Madame la députée. Président-*fondeur*, heureuse de votre retour parmi nous, et bravo pour votre excellente intervention télévisée d'hier soir. Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, chers internautes et chers publics, *bonjour*.

Dans un climat d'instabilité encore du gouvernement central, nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention n° 79-21 du 14 octobre 2021. Ce texte témoigne de la continuité et de l'engagement partagé entre l'État et la Polynésie française pour le développement et le renforcement de notre système de santé.

Ce partenariat, initialement conclu pour la période 2021-2023, a déjà permis de nombreux progrès, notamment dans l'amélioration des infrastructures hospitalières, dans la formation des personnels de santé, et le développement de projets d'investissements essentiels pour les îles éloignées. L'avenant que nous examinons prolonge cette collaboration jusqu'au 31 décembre 2025, offrant ainsi le temps nécessaire pour finaliser une nouvelle convention cadre qui répondra encore mieux aux enjeux sanitaires spécifiques de notre territoire.

Il est important de souligner plusieurs aspects de ce projet qui méritent notre attention et notre soutien :

1. Le renforcement de la formation médicale par la mise à disposition d'internes en médecine, par la formation aux urgences en milieu isolé, et par les stages pour les étudiants polynésiens en médecine, autant d'initiatives qui améliorent directement la qualité des soins dans nos établissements.
2. Les investissements dans les infrastructures : Les travaux réalisés, tels que l'extension de l'hôpital Louis Rollin aux Marquises ou la réhabilitation des services hospitaliers de Raiatea, témoignent de l'impact concret de cette convention sur le terrain.
3. L'amélioration de la prise en charge des maladies chroniques et oncologiques : Le soutien apporté à l'oncologie, notamment grâce à la collaboration avec le CHU de Bordeaux, répond à une problématique de santé publique cruciale pour nos populations.

Le contexte géographique unique de notre territoire, marqué par l'isolement de nombreuses îles, impose des surcoûts structurels et des défis logistiques particuliers. Ce partenariat avec l'État est donc non seulement une nécessité, mais également une opportunité pour pallier ces contraintes et offrir à nos concitoyens des soins de qualité équivalente à ceux disponibles dans d'autres régions.

Je souhaite également insister sur l'importance d'engager rapidement les discussions pour inclure dans les prochaines conventions des dispositions spécifiques sur la prise en charge des évacuations sanitaires (évasan) et des molécules onéreuses. Ces questions demeurent des priorités pour la Polynésie française et nécessitent une solidarité nationale renforcée.

Enfin, je tiens à saluer l'unanimité des membres de la commission de la santé et des solidarités sur ce texte, qui démontre une volonté commune de mettre la santé de nos populations au centre de nos préoccupations.

Mesdames et Messieurs les représentants, je vous invite à adopter ce projet de délibération, porteur d'espoir et de progrès pour notre système de santé et pour nos populations.

Merci, et que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

N'y a-t-il plus rien pour ce sujet ? Je donne la parole à Monsieur le ministre.

M. Cédric Mercadal : Je vais répondre à chacune de vos interrogations.

En ce qui concerne la négociation, depuis l'année dernière, on va être très clair, il y a une mission qui est venue. On avait voté l'amendement, il y a une mission qui est venue en février de métropole. Ils sont venus avec huit, neuf conseillers, Bordeaux, plus les conseillers de la solidarité et de la santé et de Médétom, ils étaient là, ils ont travaillé avec nous pendant deux semaines. De là, ils sont repartis en métropole, le gouvernement a été dissout en juin, ce qui fait qu'en septembre une nouvelle nomination, ce qui a généré deux nouvelles discussions parce qu'au niveau du HC on m'a dit « la ligne rouge que vous avez discuté avec la métropole c'est les molécules onéreuses et les urgences » ça ne passe pas, il faut voir ça à Paris directement. Donc en septembre, on reprend nos travaux et on va aller voir en octobre pour négocier encore une fois ces deux éléments.

Clairement, ils nous disent, au niveau du ministère de la santé « on n'est pas contre, mais le budget est déjà parti, donc, si vous devez faire quelque chose, c'est l'amener par voie d'amendement ». Ce qu'on fait porter par Mereana, ce qui est le plus facile pour nous, puisqu'on est là-bas, à Paris, on est en contact avec elle, on la voit, elle était là-bas, et on fait porter les amendements avec mes équipes. Il y a un travail conjoint qui est fait. Il se passe ce qui se passe, vote en avis favorable en commission, puis, re 49-3,

repartir dans l'autre sens, et je sais que Mereana, on en avait parlé avec eux, parce que mes collaborateurs en octobre étaient là-bas, et Mereana dit « je vais aller voir Lana ».

Voilà, c'était plus dans cette optique-là. Je n'étais jamais saisi en direct et j'aurais dû le faire.

Et je te remercie de ce moment de discussion parce qu'on sait tous que tous les députés, sénateurs agissent pour notre pays. Et à ce moment-là, la prochaine fois, oui, je reviendrai. J'appellerai directement.

Donc nouveau gouvernement, nouveau gouvernement qui vient d'être nommé à peine là, en décembre. On ne voulait pas perdre les financements parce que, mine de rien, c'était 4 millions d'euros qu'on pouvait affecter à la fois aux petits investissements et ça va aider notre CHPF et ça va aider encore cette année, pour 4 millions d'euros, la Direction de la santé. Donc on prend déjà ça, mais on en voudra plus.

On veut revenir à la conversation sur les molécules onéreuses parce que c'est une priorité pour nous. Clairement, l'État a reconnu sa responsabilité et sa solidarité nationale depuis 2009 dans le code de la santé publique, aussi bien pour les transports urgents que pour la solidarité. Il y a un article du code de la santé étendu en Polynésie. Il est nécessaire qu'il s'applique ses propres règles. C'est de l'État de droit. Or, ils ne le font pas. Pour revenir sur l'historique de la PSG, du soutien de l'État à la PSG et à la santé, moi, je vais juste rappeler quelques dates. Entre 1995 et 2008, l'État donnait 1,5 milliard F CFP au titre de la solidarité à la PSG. Depuis 2008, il a fallu les accords Bolliet pendant trois ans, 2015, et les efforts qui ont été faits sur le RSP pour trois ans, qu'il donne encore 1,5 milliard F CFP pendant trois ans. Depuis, convention État-Pays, c'était sur le CDT, *via* de l'investissement. Or, le CDT, c'est une enveloppe à part. C'est juste qu'ils ont majoré la santé en disant « eh bien, vous aurez une priorité sur les investissements ».

Je pense qu'on aurait pu avoir un peu plus, quand même, parce que les 1,5 milliard F CFP, on ne les a pas retrouvés en PSG. Mais dans le même temps, et ce qui est assez important, c'est que dans le même temps, ils nous ont fait payer les évasions urgentes auprès de l'Armée, ce qui n'était pas le cas avant, depuis 2015. Donc le régime a vu une perte de 1,5 milliard F CFP d'entrées, de recettes et une créance en plus qui n'existait pas puisqu'il a fallu payer à l'Armée 1,5 milliard F CFP pour les évasions urgentes. Ça fait 3 milliards F CFP le différentiel. Ça commence à faire un peu beaucoup quand même. Il est peut-être temps qu'ils reviennent à leurs obligations et j'entends que ça a été mis dans les... que ça a été proposé déjà antérieurement, mais il faut qu'on insiste tous pour demander à l'État de revenir au titre des molécules onéreuses. C'est le cancer. On sait tous pourquoi on a quand même une prévalence de cancer supérieure en Polynésie.

On est atteint du cancer 10 ans plus tôt par rapport à la métropole. Donc il ne faut pas se poser de questions. C'est le cas, c'est les études qui le donnent. On a atteint le cancer 10 ans plus tôt par rapport aux chiffres métropolitains et 1,5 milliard que l'on paye au titre des évacuations urgentes à l'Armée. Il était donc nécessaire, dans le cadre du secours qu'ils prennent en charge, leur responsabilité et leur financement ou au moins leur dette à eux. C'est à minima pour ça qu'on devait aller négocier et qu'on a négocié avec eux et qu'ils nous ont dit « mettez-le par voie d'amendement parce que notre budget est posé, il faut le modifier via des amendements ». Ce qu'on a fait. Mais on ne perd pas espoir.

Moi, je vais y retourner dès que je peux, dès que le gouvernement est constitué, et assez vite, une fois qu'on connaîtra les cabinets et leurs constitutions, parce que la nomination d'un ministre ne veut pas de nomination du cabinet, et on va continuer à négocier avec eux là-dessus. Je ne perds pas le fil et je vais continuer à réaliser sur ces lignes rouges qui nous sont affichées, sans pour autant remettre en cause quand même des financements qui existent par ailleurs et qui nous sont nécessaires, notamment sur les internes qui sont pris en charge dans le cadre de cette convention.

Voilà. Je vous remercie du vote unanime que vous avez eu en commission, parce que vous savez que c'est nécessaire que de faire continuer cette convention et ces financements qui existent par ailleurs. Donc l'unanimité a été de mise, j'espère qu'elle le sera encore ici.

Je vous remercie.

Le président : Voilà. Merci bien, Monsieur le ministre.

J'ouvre la discussion pour ce qui est de l'article 1. Aucun commentaire ? Bien. Je le mets aux voix. À l'unanimité ? À l'unanimité. Merci.

Concernant le deuxième article, la même chose ? À l'unanimité. L'ensemble de la délibération ? À l'unanimité.

Merci bien.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : *Abordons le troisième et dernier point de notre ordre du jour qui rappelle votre droit d'examiner la correspondance reçue entre le 11 et le 23 décembre. Vous n'aurez qu'à informer le secrétariat général qui vous fera parvenir une copie si vous en faites la demande.*

CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Le président : *Pères, mères, collègues et amis, notre rencontre du jour touche à sa fin.*

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Et si... je voudrais donner la parole à notre président-fondateur, Oscar Temaru, avant de clore la séance.*

Attendez, Monsieur le président. Édouard.

M. Édouard Fritch : *Puisqu'il est plus avancé en âge, il vient après et je passe avant. Si l'enfant se porte bien, le parent aussi. Enfin, à l'inverse, je ne sais pas.*

Non, Monsieur le président. Je voudrais, au nom de l'ensemble du groupe que je dirige, adresser à tout un chacun nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.

J'espère que ce sera une meilleure année pour nous tous ainsi que pour notre pays. La seule chose que j'aimerais exprimer ici-même, Monsieur le président, c'est vrai, le ton est parfois monté. Mais j'aimerais dire à tous de veiller aux paroles que vous nous adressez. Quand ce petit jeu a commencé, nous avons pris sur nous, mais ce n'est plus possible aujourd'hui.

Je sais que nous en avons beaucoup fait, cela ne vous étonnera pas. Et je l'ai dit ici, nous avons probablement beaucoup fait d'erreurs aussi. Car si le Tavini huiraitira a remporté ces élections, c'est que nous avons commis quelques erreurs. Ce n'est pas... Le peuple n'aura pas fait ce choix s'il n'avait pas de solides raisons de soutenir ce parti. Par conséquent, le message que nous vous adressons est le suivant : courage, courage ! Ne regardons plus derrière. Si nous n'arrêtons pas de regarder à l'arrière, nous risquons de marcher sur des excréments. Vous connaissez cette parole, nos parents nous enjoignent de regarder vers l'avant car nous ne savons pas de quoi demain est fait. Regardez... Et aujourd'hui, je voudrais vous dire que nous avons reconnu nos torts, moi aussi à titre personnel. Et aujourd'hui encore, entendez bien, je le reconnais. Je l'accepte. Je vous demande de nous pardonner nos torts et nos travers. Mais arrêtez donc de ressasser ce que nous avons fait, car c'est vous qui avez remporté les élections. Le prix est entre vos mains, vous portez dans vos mains la responsabilité de ce pays. C'est votre affaire ! C'est votre problème ! Je crois qu'il faut laisser le passé, que ce passé vienne nous aider à mieux faire pour l'avenir.

Et même les interventions qui sous-entendent l'idée « nous espérons que vous allez vous améliorer », c'est notre souhait. N'allez pas croire que nous n'aimons pas notre pays. Si votre gouvernance est un échec, le pays s'en trouverait mal et nous serions embarrassés. Nous accomplissons un travail d'équipe. Par conséquent, courage à nous. Je sais que nous sommes tous croyants, nous sommes donc persuadés qu'au bout du compte, Dieu nous viendra en aide en nous accordant un esprit humble, conciliant et complaisant.

Donc, bonne année. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Oscar, Manutahi Temaru : Nous sommes tous unanimes, Monsieur le président de l'assemblée : Vous êtes un bon président. (Applaudissements dans la salle.) Monsieur le Président de notre pays, Mesdames et Messieurs les ministres, merci bien de votre courage.

Nous avons fait mention du plus petit au plus grand, mais nous avons oublié de mentionner l'État français.

L'État français me fait vraiment de la peine : il a une dette de 300 000 milliards. Le saviez-vous ? C'est dommage que notre collègue Lana soit partie. J'aurais voulu demander à notre collègue Lana si, lors de son dernier voyage en France, elle a été à la rencontre de Larcher pour lui dire que la Polynésie est prête à s'acquitter de la dette de la France. Si l'on faisait le calcul, une infime quantité de trésor que contient nos sols, je parle des nodules polymétalliques, cela vaut entre 10 et 15 milliards le kilomètre carré. Pour mille kilomètres carrés, cela vaudra en anglais, c'est plus simple, deux trillions, c'est-à-dire 1 million et 500 000 milliards de recette, 1 million et 500 000 milliards. Nous pourrions rembourser la dette de la France. Nous lui dirons alors merci, mais c'est notre indépendance que nous souhaitons. C'est une chose qui n'a pas de valeur monétaire. L'argent ne peut pas l'acheter.

À nous entendre, nous nous chamaillons au sujet de l'argent des salariés, de leurs retraites, 80 000 F CFP, etc... Mais enfin, je me demande bien si vous vous souciez véritablement de notre peuple. Je me pose vraiment la question. Les richesses de ce pays, l'espace aérien par exemple, il faut payer une taxe quand un avion atterri à Faa'a. À qui est-elle due ? À l'État français. Les câbles sous-marins de télécommunication, des taxes sont dues. Mais à qui donc ? Concernant l'espace maritime, les navires qui naviguent dans nos eaux d'une superficie de 5 millions de kilomètres carrés, à qui payent-ils des taxes ?

Il y a encore d'innombrables richesses dans ce pays, de par l'immense océan qui nous entoure que nous pouvons grandement valoriser. Il n'y a pas de pays avec de plus grandes richesses que celui-ci. Les amis, unissons nos forces pour se saisir de ce projet, prenons en main notre terre nourricière, telle une mère, pour l'avenir de la génération futures et celles d'après. Mille kilomètres carrés, si l'on prenait d'ici à Papapra : 30 fois 40, ça fait 1200 kilomètres carrés. C'est petit. Voilà ce que cela vaut d'après l'estimation des experts.

Pourquoi avons-nous peur de les empêcher de puiser ces ressources ? Pourquoi ? J'ai entendu des bruits de couloir. Les Îles Cook s'y mettent, ils nous préviennent « mais c'est chez vous que l'on trouve la plupart de ces ressources, quand allez-vous vous mettre à y puiser ? » On pourrait rembourser la dette de la France avec 1 000 kilomètres carrés. Pour un kilomètre carré, c'est 15 milliards de dollars américains de recette ; pour 1 500 milliards, il en faudrait un kilomètre carré. Et nous sommes là, jour et nuit et nuit et jour, avec ces richesses juste sous notre nez. C'est la raison pour laquelle les anciens nous disent « l'argent se trouve sous la plante de tes pieds », et ils ont bien raison. C'est à nous de nous démenier. Notre amour pour la France et tout, c'est une autre histoire. Rejoignez donc l'armée française, la guerre avec l'Algérie, c'est autre chose. Nous sommes ici pour notre peuple aujourd'hui et pour celui de demain.

Aujourd'hui, il faudrait prendre une décision à l'échelle internationale. Ô peuple polynésien, tu es pleinement souverain sur tes terres ! Ô peuple polynésien, les richesses de cette terre t'appartiennent ! C'est une décision de grande ampleur. Pourquoi irions-nous nous opposer ? Ce n'est pas juste, ne nous y opposons pas ! Ainsi, Monsieur le Président, vous êtes la première personne vers qui j'irai partager ma joie en vous annonçant qu'aujourd'hui, le monde entier est de notre côté. Allons-y ! Allons-y tous ensemble ! Je ne veux pas y aller seulement avec notre parti, allons-y ensemble ! C'est notre pays à tous !

Voilà un petit message pour finir l'année 2024 et entamer l'année 2025 devant nous. Mes meilleurs vœux dans les grâces incommensurables de notre Seigneur. Mes salutations ! (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Bien, il est 13 heures et demie. Je voudrais, avec Caro ainsi que l'ensemble du personnel de l'assemblée, adresser nos encouragements et nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année à notre Président, aux ministres et à l'ensemble de leurs collaborateurs qui se sont réunis ce matin, et nous n'oublions pas les absents.*

Il est 13 heures et demie, la séance est close. Merci bien. Mes salutations ! (Applaudissements dans la salle.)

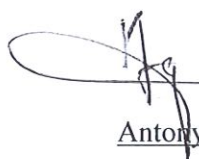
(Il est 13 heures 33 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,


Maurea Maamaatuaiahutapu



LE PRÉSIDENT,


Antony Géros

